

# LA REVUE DU COMMERCE



**EDITION DE LUXE**

**HIVER 1912**

Fondée en 1912

QUÉBEC, Jeudi, 26 Décembre 1912

Vol. I No 1

F. X. LEMUELL

*La Maison  
à la Mode*



*La Maison  
à la Mode*

DE tous les manufacturiers de Hardes-Faites à Québec, la "Maison Gardner Clothing Mfg Co." occupe le premier rang.

Cette maison a été fondée en 1890 par Mr Nathan Gardner, qui s'est associé plus tard avec Mr Moses Gardner, qui aujourd'hui sont les propriétaires.

Cette maison occupe une bâtisse de 90 x 50 pieds carrés, avec 4 étages, et couvre plus de 18.000 pieds carrés de plancher consacré exclusivement à ce commerce.

A part de plusieurs dessinateurs, plus de 125 personnes y trouvent de l'ouvrage, et il se paie annuellement en salaire au-delà de \$40,000.00

Cette même maison a 6 voyageurs sur la route et leur montant d'affaires dépasse \$175,000.00 par année.

## The Gardner Clothing Mfg Co.

645, RUE ST-VALIER

(Près du Boulevard Langelier)

QUÉBEC.

*Col. Paul*

---

**Dominion Fish & Fruit L<sup>IMITEE</sup>**  
**MARCHANDS EN GROS**

**Q** Fruits, Légumes, Poissons frais,  
salés et fumés, Provisions, Beurre,  
Fromage, Œufs, Sucre d'érable, etc.

HUITRES UNE SPÉCIALITÉ

**3-5, Place MARCHÉ CHAMPLAIN**

Aussi Propriétaire de

**L'Entrepot Frigorifique**

(COLD STORAGE)

**Coin des rues St-Paul et Bell's Lane**  
**QUEBEC.**

Tel. 3463

Cold Storage 3465.

---

J. E. BÉDARD

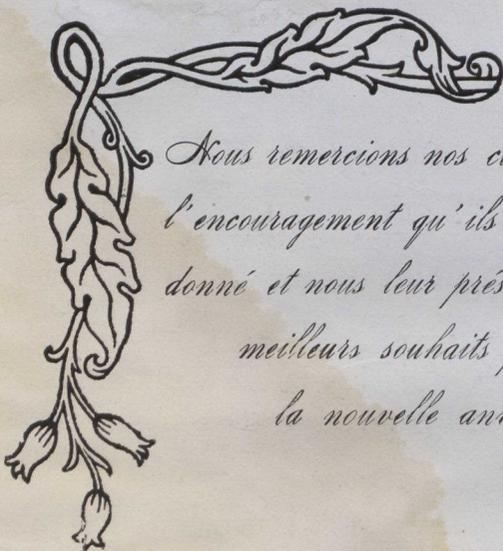
OCT. BÉLANGER

**Bédard & Bélanger**

COMPTABLES,  
AUDITEURS *et*  
LIQUIDATEURS DE FAILLITES

Règlements de Compromis *entre*  
Débiteurs et Créanciers.

**101, RUE ST-PIERRE**  
**QUEBEC.**  
TELEPHONE 1412



*Nous remercions nos clients pour  
l'encouragement qu'ils nous ont  
donné et nous leur présentons nos  
meilleurs souhaits pour  
la nouvelle année.*

**McCall, Shehyn & Cie**  
Enregistré

Importateurs de Marchandises Sèches  
et Merceries.

En Gros seulement

52, Rue St-Pierre,

Québec.

---

**AVIS**  
**LA COMPAGNIE**  
**DU TELEPHONE BELL DU CANADA, Ltée**

PAR LA PRESENTE DONNE AVIS  
qu'elle ne sera pas responsable  
pour l'efficacité de ses appareils  
au cas où quelques raccorde-  
ments seraient appliqués à cela,  
autres que ceux fournis par la  
Compagnie.

*La Compagnie*  
**Canadienne du Téléphone Bell**  
LIMITEE.

---

E. M. TALBOT  
A. A. P. Q., F. R. A. I. C.

J. A. T. DIONNE  
A. A. P. Q., A. R. A. I. C.

TELEPHONE 2421

## Talbot & Dionne

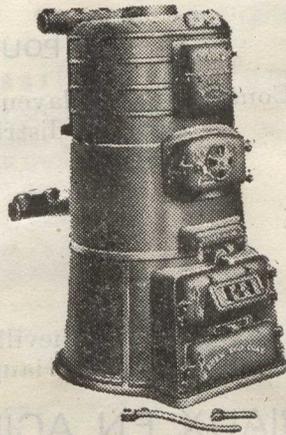
Architectes

14, RUE ST-JOSEPH

QUEBEC.

## Napoléon FERLAND

Ferblantier, Plombier et Electricien



Spécialité,  
Chauffage à l'Eau Chaude  
et à Vapeur  
de tous genres.

138, Boul, Langelier  
QUEBEC.

TELEPHONE 3795

Estimation donnée sur demande

Vite et Bien      Toujours un travail soigné      Livraison rapide

## Ed. Paquet & Cie ENRG.

Bureaux : 16, Rue Couillard Téléphone : 990

Manufacture de Portes, Fenêtres, Chassis, Persiennes, Garde-robes,  
Tables, Escaliers, Escabeaux, etc.

Aussi travail de fantaisie - Caissettes - Coffrets - Etagères.  
Bois rares ..... Beaver board

### REPARATIONS DIVERSES

¶ Nous avons toujours des ouvriers habiles et spécialistes de ce  
genre de travail pour toutes sortes de réparations locatives,  
Pose de chassis et jalousies remplacement de vitres; réparations  
de meubles, fournitures, etc., etc.

Vos ordres par téléphone ou par poste recevront toujours notre prompte attention.

16, RUE COUILLARD      Maison fondée en 1892      Phone 990

## BOSSÉ & BANKS

Agents de Manufacturiers

Tuyaux a Gaz, Aqueduc,

Traverses et Supports en Acier

- FOURNITURES POUR -

Batisses, Machinistes et Contracteurs etc.

**39, Rue ST-PAUL,**  
(Bâtisse de la Chambre de Commerce)  
**QUEBEC.**

Boite Postale 41.

Tél. No. 3033

¶ Nous venons justement  
de recevoir :

Les nouveaux Raisins de Valence  
" " " Malaga  
" " " Californie.

Les nouvelles Figues

Les nouvelles Amandes à écales molles.

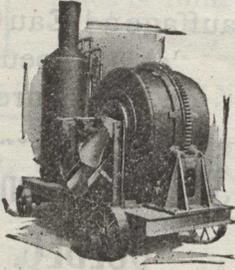
Toutes de marques de première qualité  
et les fruits de premier choix.

" " Avelines de Sicile.  
" " Prunes.

# WHITEHEAD & TURNER

... QUEBEC ...

# MACHINES À VAPEUR, À GAZOLINE OU ÉLECTRIQUES POUR LES ENTREPRENEURS



Concasseurs, Malayeurs,  
Tours de distribution, Voiturettes,  
Moules, Grues,  
Élévateurs, Chars à bascule,  
Pompes, Etc., Etc.

Liens, Ancres,  
Boulons, etc. Etriers pour solives,  
Chevilles et rondelles, Fer d'ornement, etc.  
Treillis à Maille Triangulaire pour le béton armé.

MATÉRIAUX EN ACIER, FER OU FONTE.  
CHEZ

## A. D. MASSON,

Représente : Bournival & Cie. Montréal.  
The Holden Co. Ltd.  
" Ideal Concrete Machinery Co., London, Ont.  
" Noro Engine Co. Etats-Unis.  
" Ohio Ceramic Eng. Co. "  
" Weber Mfg Co. "

30, RUE S. NICOLAS,  
QUEBEC.

Les plus grands distributeurs au Canada. Plus de \$2,000,000. d'affaires fait annuellement. Nous sollicitons votre correspondance. En connection avec tous les marchands Européens.

## QUEBEC HIDE & SKIN CO.

Bureaux : 44, Rue de la Couronne,  
Québec.

P. S.—Nous payons les plus hauts prix du marché pour les FOURRURES et PEAUX

# The Manufacturers Life Insurance Company

Etablie en 1887

SIÈGE SOCIAL : - - - TORONTO, ONT.

SUCCURSALE A QUÉBEC : 84, RUE ST-PIERRE.

## Accroissement Progressif de la Compagnie

Au 31 décembre	ACTIF	SOUSCRIPTIONS Nouvelles Assurances	TOTAL DES Assurances en Cours.
1901	\$3,772.477	\$5,023.401	\$27,138.931
1904	6,096.553	7,107.148	37,641.009
1907	9,437.282	8,724.272	51,181.030
1909	11,602.867	8,171.285	57,727.818
1911	14,567.520	12,102.876	66,004.415

**AVIS AUX ABSTINENTS** — Une seule Compagnie reconnaît que ceux qui s'abstiennent de liqueurs spiritueuses sont de meilleurs risques que les buveurs modérés, par des privilèges spéciaux insérés dans ces contrats et par un tarif de faveur. Cette Compagnie est la.....

## "MANUFACTURERS LIFE"

On demande des Agents actifs pour nous représenter.

J. T. LACHANCE, Directeur.  
de la Succursale de la Province de Québec.

### L'ASSURANCE SUR LA VIE

Nous avons le plaisir de publier dans une autre colonne, l'annonce de la **MANUFACTURERS LIFE, Compagnie Anonyme d'Assurances sur la Vie, assujetti au contrôle de l'Etat.** Les chiffres que nous publions sont authentiques et peuvent être vérifiés dans le Livre Bleu, publié par le Surintendant des Assurances à Ottawa.

Le record de cete institution purement canadienne est sans précédent dans les annales des compagnies canadiennes d'assurance. Etablie en 1887, elle occupe aujourd'hui, un des premiers rangs parmi les institutions de ce genre au pays, ayant surpassé la plupart des compagnies dont les opérations dataient depuis de longues années avant son existence.

Ces contrats, écrits en français, en style clair, précis et concis, n'imposent à l'assuré aucune restriction concernant le domicile, les voyages ou l'occupation, ils garantissent, *sans intérêts*, un mois de grâce, pour le paiement des primes. La charte de la Compagnie garantit aux porteurs de polices participantes, 90 p. c. de tous les bénéfices réalisés sur leurs polices. La comptabilité occupe temporairement le No 84 rue St Pierre, mais sera transporté au 1er mai prochain, dans le nouvel édifice à dix étages que construit la Dominion Fish, No 130 rue St Pierre.

Des hommes compétents trouveront toujours de l'emploi, en s'adressant au directeur de la succursale de la Compagnie, M. J. T. Lachance.

### LE BULLETIN DES ASSUREURS-FEU

Les assureurs-feu viennent de publier leur bulletin des fêtes qui ontient plusieurs conseils sages, relativement aux précautions à prendre contre le feu.

Ce bulletin parle spécialement des décorations faites de matières inflammables au temps des fêtes. Il en indique le danger comme aussi le remède préventif.

### AVIS AUX JEUNES GENS

Parmi les commandements de Dieu recueillis par Moïse sur le Mont Sinai se trouve celui-ci :

"Honore ton père et ta mère".  
Comment, jeune homme, remplirez-vous le plus complètement ce commandement ? Parmi d'autres manières excellentes d'y parvenir nous vous suggérerons celle-ci.

Selon vos moyens étendez sur vos parents le manteau de protection de l'Assurance sur la Vie.

Vous êtes agé de 21 ans ou plus, n'est-ce pas ? Combien devez-vous à vos parents ? Combien ont-ils dépensé pour vous sous forme de monnaie sonnante ?

Faites le calcul sur une base très modeste, de ce que vous avez pu leur

coûter pendant 21 ans ; cela vous donnera à peu près ce résultat :

1,100 semaines de nourriture à \$2 par semaine,	\$2,200
1,100 semaines de logement à \$1 par semaine,	1,100
L'habillement pendant 21 ans, à \$30 par an	630
Total.....	\$3,930

Les chiffres ci-dessus sont ridiculement petits, mais conservez-les pour base. Si vous avez l'esprit juste et si vous prenez la virile détermination de faire les choses correctement, vous reconnaîtrez cette dette. Dès lors que ferez-vous en ce qui la concerne ?

Voici notre conseil. Prenez une Police de Dotation de dix, quinze ou vingt ans sur votre vie, en instituant votre père ou votre mère, ou tous les deux ensemble, bénéficiaires de cette Police à la fin de la période de Dotation ou au cas où vous décéderiez avant eux.

Ne vous réservez pas le droit de changer le bénéficiaire. Si vous vous mariez, prenez une nouvelle assurance pour protéger votre femme. Un fils qui est bon et qui remplit tout son devoir envers ses parents est sûr d'être aimant et plein de sollicitude pour son épouse. Faites preuve de votre affection filiale en mettant en pratique ce que nous vous avons suggéré.

La "Sun Life Ins Co" est une des meilleures compagnies et on ferait bien de consulter ses agents avant de placer un risque. Adressez-vous à

TRUDELLE & DION,  
agents,  
Côte de la Montagne.  
Québec.

## New York Life Insurance Co.

346-348, Rue BROADWAY, New-York.  
Darwin R. Kingsley, Président

1o. La New-York Life est une compagnie d'assurance purement mutuelle maintenant dans sa 68<sup>ième</sup> année d'existence.

2o. Elle a un revenu annuel d'au-delà de "cent treize millions de piastres".

3o. Cette compagnie a payée durant l'année 1911 à ses détenteurs de polices audelà de "cinquante trois millions de piastres". Des revenus de l'année elle met au fond de réserve et dividendes audelà de "quarante six millions de piastres".

4o. Les dépenses de la compagnie pour les affaires nouvelles en 1911 ont été seulement que 89% du montant autorisé par la loi, et ses dépenses totales ont été seulement que 58% du montant alloué suivant la loi.

5o. La compagnie fait affaire au Canada depuis 1868, et son actif considérant les affaires qu'elle fait en Canada excède toutes les compagnies américaines faisant affaire ici.

C'est pourquoi nous vous engageons de prendre un risque avec cette compagnie de préférence à d'autres.

Adressez-vous au bureau à Québec.

**A. B. Van Felson,**

Directeur Gérant  
81, rue St-Pierre  
TEL. 747.

C'est un fait, "La Mutual Life of Canada", est probablement la meilleure compagnie dans la Puissance.

"Toronto Saturday Night"

Etablie 1870

## The Mutual Life of Canada

ACTIF. Janv. 1, 1912.	\$18,161,847
Augmentation en 5 ans	\$7,776,307
RESERVE	\$14,624,048
Augmentation en 5 ans.	\$5,570,716
REVENU	\$3,329,541
Augmentation en 5 ans	\$1,257,118
ASSURANCE EN FORCE	\$71,020,771
Augmentation en 5 ans	\$24,108,364
SURPLUS	\$3,283,119
Augmentation en 5 ans	\$2,079,740
PROFITS EN 5 ANS	\$2,628,891

Le tout pour les détenteurs de polices.

**M. MONAGHAN, 81 rue St-Pierre, Tél. 504**

## Sun Life Assurance Company of Canada

BUREAU CHEF: MONTRÉAL

**Trudelle & Dion**

Agents Généraux.

BUREAU:

109, COTE DE LA MONTAGNE  
QUÉBEC.

## UNE METHODE INGENIEUSE

Un agent d'assurance sur la vie s'est fixé pour règle de solliciter au moins dix personnes par jour, en plus de son travail régulier d'encaissement de fonds—il représente une compagnie industrielle. Pour être certain de faire cette sollicitation, il met tous les matins dans sa poche dix des brochures de la compagnie et, à un moment quelconque de la conversation avec un nouveau "prospect", il lui présente une brochure. Quand toutes les brochures sont distribuées, l'agent sait qu'il sait conformé, ce jour-là à la règle qu'il s'est fixée. Les polices vendues dans de tels cas, donnent des commissions variant de soixante-quinze cents à plusieurs dollars. Sus ces commissions, il fixe une marge d'épargne. La première police vendue chaque jour apporte dix pour cent de la commission au fonds d'épargne—si la commission est d'un dollar, l'agent met dix cents de côté, sur la deuxième police, il prélève vingt pour cent, et augmente alors à vingt pour cent la somme prélevée sur la première police. Ainsi, alors que sur une seule police il économise seulement dix cents, sur deux polices, il économisera quarante centimes, sur cinq polices, il économisera deux dollars. Quand l'agent peut vendre plus de cinq polices, il porte la commission entière donnée par les autres polices au fonds d'épargne. S'il rend visite à un homme aujourd'hui, lui parle, l'intéresse et si celui-ci lui dit qu'il peut revenir la semaine prochaine, l'agent charge 10 pour cent sur cette commission pour la première visite. Si, à une deuxième visite, l'homme en question remet encore à plus tard, sa demande d'assurance, l'agent charge pour son fonds d'épargne, vingt pour cent sur sa commission, et ainsi de suite. Si, enfin, l'agent réussit à vendre une police à sa quatrième visite, cette police, bien qu'elle soit la seule que l'agent ait vendue dans sa journée, donne au fonds d'épargne tous les pourcentages accumulés ainsi que le pourcentage révenant plusieurs fois voir un homme difficile à assurer, et il recueille enfin les résultats du travail précédent.

Le coût de la vie si l'on considère les céréales semble devoir suivre la baisse, car on note depuis quelque temps baisse sur le blé, les farines, les avoines roulées et le blé-d'inde.

## ASSURANCES

Contre les Automobiles, Maladies,  
Feu, Vie, Accidents,  
Garantie, Bouilloire, etc.

**A. E. SCOTT,**

116, COTE DE LA MONTAGNE

Tél. 544.

QUÉBEC.

## Assurances...

Feu, Marine, Garantie,  
Vie, Accidents, Assurances  
d'employés, Automobiles.

**Belleau & Auger**

85 - RUE ST-PIERRE - 85

QUEBEC. Qué.

**Eug. Leclerc**

88, Rue ST-PIERRE

'Bâtisse Norwich Union'

Québec.

TELEPHONE 1254.

Coutier d'Assurances et d'Immeubles

Feu, Vie, Garantie. Accidents, Automobile,  
Plate-Glass, Responsabilité des patrons.

**MAHONY & HAY**

ASSURANCES

DE TOUS GENRES.

111, Cote de la MONTAGNE

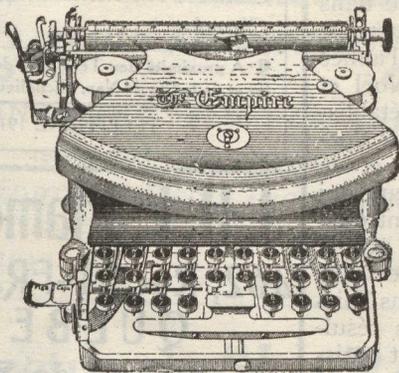
QUÉBEC.

# Empire

## N<sup>o</sup> 2

PRIX

\$80.00



PRIX

\$80.00

Ce CLAVIGRAPHÉ possède toutes les améliorations modernes qui se trouve sur les machines de \$125.00.

DIFFÉRENCE DE PRIX \$45.00

### Clement & Clement

Enrg.

69, Rue St-Pierre,  
Québec.

J. R. Chaloult,  
Prop.

## Grains, Graines

DE SEMENCE

*Nous faisons actuellement le choix des GRAINS et GRAINES de semence, et nous serons en mesure de donner des cotations en janvier. Nous sollicitons les commandes des Sociétés d'Agriculture, des Cercles Agricoles, des Marchands, de ceux qui tiennent à avoir des GRAINES de CHOIX. Nous serons toujours heureux de donner des cotations.*

**J. B. RENAUD & CIE, Enrg.**  
106-150, RUE ST-PAUL, QUÉBEC.

TELEPHONE 1181

## P. GAUVREAU

LIBRAIRE  
IMPORTATEUR

122, Pied de la Cote de la Montagne.  
QUÉBEC.

( Spécialité : Grand assortiment  
de Pipes. Importation directe. )

### RELIURE et REGLAGE.

☞ Livres à feuilles mobiles, feuilles pour balance, et tout genre de reliure et réglage exécuté avec soin. Le travail du papier n'est pas un secret pour nous. Téléphonnez et notre représentant ira vous voir.

## JÉRÉMIE RICHARD

105, COTE DE LA MONTAGNE,  
QUÉBEC.

TELEPHONE 1073

Elzébert Turgeon BELL 281 F. de B. Gourdeau,

## TURGEON & GOURDEAU

COURTIERS

Farines, Grains, Provisions, Etc,  
61, RUE ST-PIERRE  
QUÉBEC.

AGENCES : GUNNS LIMITED, SAINDOUX

"EASYFIRST" & "MAPLE LEAF"  
"MAPLE LEAF MILLING CO. LIMITED".

Téléphonnez - vos commandes à nos frais

# Téles. Savard

Marchand de

VINS et LIQUEURS  
WINE MERCHANT



1255, rue St-Valier

TEL. 3319

# A. C. Routier

Horloger, Bijoutier et Opticien

50 Cote de la Montagne 50

Québec.

TEL. 1443

Maison fondée 1892.

Téléphone 990

Entreprises Générales de Constructions

## ED. PAQUET & CIE, ENRG.

Entrepreneurs, Constructeurs et Contracteurs

Bureaux : 16, rue Couillard

Ateliers : 12, rue Feland

Travaux de charpente et de menuiserie  
de toutes sortes

Cadres, Chassis, Portes, Fenêtres, Jalousies.

Moulures et décors de toutes sortes  
de bois de toutes formes.

*Nous sommes toujours à la disposition de nos clients pour leur établir des prix ou de travaux projetés.*

*Nous sollicitons tout particulièrement le patronage de messieurs les Architectes pour toutes soumissions qu'ils voudront bien nous demander.*

*Prompte attention donnée à tous les ordres reçus et satisfaction garantie.*

*Notre manufacture se charge de fabriquer toutes moulures et décors de formes spéciales suivant croquis.*

## ECHOS ET INFORMATIONS

Dans sa revue sur le commerce de la semaine dans le district et les environs, l'agence Bradstreet, dit :

Le commerce du gros a été plutôt calme dans presque toutes les lignes, depuis le 1er Décembre. Plusieurs maisons, le grand nombre même, rapportent une diminution sensible dans les commandes, ce qui d'ailleurs est dans l'ordre à cette époque de l'année se rapprochant des fêtes de Noël et du nouvel an. Dans plusieurs établissements de gros on commence à s'occuper des inventaires annuels et de la fermeture des écritures. Ceux qui ont déjà terminé ce travail disent d'un commun accord que l'exercice sur le point de se terminer est un des plus animés et des plus fructueux dans l'histoire du commerce local. Les résultats obtenus sont généralement satisfaisants. Les prix n'ont guère subi de modification appréciable pendant la semaine sous revue. Les voyageurs qui arrivent en ville pour les vacances de fin d'année apportent avec eux d'assez nombreuses commandes de printemps. Le trafic sur les chemins de fer fait encore l'objet de plaintes de la part des marchands qui ne peuvent obtenir à temps la livraison de marchandises qui leur sont consignées.

Le commerce du détail est très animé et tous les grands magasins regorgent de clients du matin jusqu'à l'heure de la fermeture des établissements. Les rentrées et les collections à la ville présentent un peu d'amélioration, mais l'argent est encore très rare à 5½ et 6 pour cent pour les prêts hypothécaires tandis que l'on exige même des taux plus élevés pour les petits emprunts. L'argent remboursable à demande est en quantité restreinte à 6 pour cent.

La Dominion Coal Co. a extrait en Novembre plus de 400,000 tonnes de charbon.

La diplomatie est l'art de faire croire deux difficultés là où il n'y en avait qu'une.

La question à résoudre pour chaque homme n'est pas ce qu'il ferait s'il possédait les moyens, le temps, l'influence et les avantages que donne l'éducation, mais ce qu'il fera avec les moyens dont il dispose.

# BLANCHARD HOTEL

JOS. CLOUTIER, PROP.

CARRÉ NOTRE-DAME  
QUEBEC.

Plan Américain et Européen

Chambre et Pension de \$2,00 à 2.50  
Chambre .50 to 2.00

À proximité des Terminus des chemins de fer et de la Cie de Nav. Richelieu & Ontario

TELEPHONE 1919

## J. H. E. Plamondon

462, Rue ST-FRANCOIS  
QUEBEC.

Marchand de SAFES  
et PORTES de VOUTES  
DE TOUTES SORTES

Expert de  
Serrure Combinaison.  
Répare et change les Combinaisons et les Safes.  
TELEPHONE 5360



## NEPTUNE INN

Geo. LeVallée, Prop.

115, Cote de la Montagne  
QUEBEC.

Plan Américain et Européen.

PHONES : 1708  
1852

ETABLIE EN 1888

Agents de la Cie The Aetna Biscuit Co. Ltd., Montreal  
The Montreal Biscuit Co. Ltd., Montréal.

## W. Laframboise & Cie

MANUFACTURIERS DE

Biscuits et Sucreries  
Spécialité : BONBONS de Toutes Sortes  
TABACS. CIGARES, CIGARETTES.

EN GROS

Gommes à Maché et Licorice

No 38, Rue St-Pierre, Basse-Ville  
Entrepot : No 13, Rue Chibaudéau  
Québec.

TELEPHONE 1086

# LA REVUE DU COMMERCE

REVUE MENSUELLE

COMMERCE, FINANCE, INDUSTRIE, ASSURANCE, Etc.

JOS. MERCIER, Jr., Editeur.

IMPRIMÉE PAR

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE COMMERCIALE

21, SAULT-AU-MATELOT

Tel. 1270

QUEBEC

ABONNEMENT : \$1.50 PAR ANNEE

(Strictement payable d'avance)

RÉDIGÉE EN COLLABORATION

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.  
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux 15 jours au moins avant la date d'expiration, l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.  
Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable "au pair à Québec."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre de "La Revue du Commerce."

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit :

"LA REVUE DU COMMERCE," Québec.

Boîte Postale 129, Québec.

Fondée en 1912

QUÉBEC, Jeudi, 26 Décembre 1912

Vol. I No 1

## Prospectus de "La Revue du Commerce de Québec"

### NOS INTENTIONS

La vieille cité de Champlain voit évidemment poindre l'aurore d'une nouvelle ère de développements, de prospérité et de progrès.

C'était écrit, comme dirait un fataliste ; la cité et le port de Québec, avec leurs immenses et incontestables avantages naturels, ne pouvaient rester indéfiniment dans l'inertie.

Nous n'hésitons pas à affirmer d'une manière même emphatique que Québec est assurément destiné à devenir non-seulement l'un des ports les plus importants, mais le port le plus considérable du St Laurent pour la grande navigation océanique, lorsqu'il aura toutes les facilités requises pour le commerce maritime.

Le port de Québec aura de plus, avant longtemps, sur le prétendu port national de la métropole l'avantage inappréciable d'être le terminus de la navigation d'hiver, que l'on verra certainement s'établir d'une manière permanente et régulière entre les grands ports des Iles Britanniques et Québec d'ici à une couple d'années.

Nous sommes donc sur le point de voir nos aspirations et nos espérances se réaliser et d'entonner à pleins poumons, après plus d'un demi siècle de tâtonnements et d'inertie, l'hosanna du progrès.

Mis en appétit, pour ainsi dire, par cette brillante et rassurante perspective, nous nous sommes demandé s'il ne serait pas opportun de donner le jour à un nouvel organe de la finance, du commerce et de l'industrie d'allure moderne et à la hauteur, dans toute la mesure du possible, des circonstances, et après en avoir conféré avec les chefs

de nos principaux établissements commerciaux et industriels, de même que de nos plus importantes institutions financières, forts de leurs bonnes paroles d'encouragement, et de leurs cordiales et sincères promesses d'appui, nous avons décidé de tenter l'aventure ; nous n'hésitons pas à dire, cependant, que le nouveau né est certainement viable, parce que la vigueur de ses premiers vagissements indique une robuste et vigoureuse constitution.

Vous avez donc sous la main notre numéro prospectus. Nous en avons fait une distribution considérable et gratuite. C'est notre lettre de faire-part, et nous ne pouvions certainement mieux choisir pour la lancer que l'époque tous jours mémorable des fêtes du nouvel an.

La "Revue du Commerce de Québec" sera avant longtemps une publication hebdomadaire. Sa rédaction, sous une direction compétente, sera l'oeuvre d'une collaboration entendue, supérieure et d'une autorité même indiscutable dans toutes les questions de finances, d'industrie, de commerce, de tarif fiscal, de fret et de transport.

Nous entendons de plus mettre largement nos colonnes à la disposition de tous ceux de nos lecteurs qui voudront bien—sous forme de correspondances, dont nous nous engageons à corriger soigneusement la forme, s'il le faut,— nous transmettre leurs idées, leurs impressions ou leurs suggestions sur toute espèce de questions d'un caractère financier, commercial et industriel ou sur toute espèce de sujets de nature à promouvoir le développement et le progrès matériel de notre bonne vieille cité.

Nous nous engageons à publier au sujet des faillites, des

poursuites en matières civiles, des transactions commerciales, des entrées aux divers bureaux d'enregistrement de la province, des interdictions, etc., tous les renseignements de nature à être utiles à nos lecteurs, *sans faveur pour personne, ou sans faire d'exception pour aucune considération quelconque.*

Nous nous engageons à publier de plus la liste de ceux qui jugent à propos de se mettre sous la protection de la fameuse loi Lacombe dans le district de Québec.

Nous ferons en sorte que la Revue du Commerce soit instructive et utile, gagne du prestige d'une manière solide et durable auprès de tous les hommes d'affaires par le caractère absolument véridique, impartial et juste de

ses articles et de ses renseignements, et finisse par devenir même presque indispensable.

Nos entrepreneurs et nos architectes auront une colonne spéciale à leur disposition et nos collaborateurs sauront se tenir au courant de tous les développements de la construction à Québec, en particulier de tous les travaux publics, afin d'en donner par le menu la description aussi complète que possible.

Nous voulons, en un mot, faire en sorte qu'on finisse par admettre ou reconnaître, que, tout bien considéré, la naissance de la "Revue du Commerce de Québec", dans les circonstances, avait au moins sa raison d'être.

## La Chambre de Commerce de Québec

Nous ne saurions mieux débiter qu'en rendant de suite hommage d'une manière cordiale et sincère au travail tout aussi fructueux que désintéressé de la Chambre de Commerce de Québec.

Il y a quelques jours, je remarquais un certain nombre de ses membres au milieu d'une députation qui était allée auprès du premier-ministre, Sir Lomer Gouin, et de l'Hon. Mr. J. E. Caron, Ministre de l'Agriculture, pour lui demander de vouloir bien aider à la construction d'un bâtiment permanent pour l'exposition des produits de l'agriculture, sur les terrains de l'exposition à Québec.

Le lendemain, je remarquais encore plusieurs de ses membres au comité de Législation de l'Assemblée Législative pour combattre un projet de loi de nature à

causer un tort considérable au commerce, un projet de loi concernant l'élection de domicile dans les transactions commerciales.

Je me suis dit, alors : voici des hommes d'affaires de la plus haute importance qui sacrifient dans l'intérêt public un temps qui leur est pourtant excessivement précieux.

Quels sont ceux à Québec qui apprécient comme ils le méritent ces sacrifices faits dans l'intérêt général ?

\* \* \*

Je désire en conséquence que "La Revue du Commerce" devienne dans toute la mesure du possible l'organe, l'interprète, l'avocat, le défenseur au besoin de la Chambre de Commerce de Québec, et fasse voir à ceux qui n'en connaissent rien, ce qu'elle est et ce qu'elle fait, les services inappréciables qu'elle rend, et démontre de plus qu'il ne serait que juste que la Chambre de Commerce de Québec, qui travaille d'une manière désintéressée dans l'intérêt du développement et du progrès de notre bonne vieille cité, serait l'objet de faveurs particulières de la part de notre Conseil de Ville.

J. MERCIER JR.

## Créancier et Débiteur

Un projet de loi aurait été déposé à nouveau devant le parlement de Québec par le député d'un comté du bas du Fleuve, à l'effet d'obliger un créancier poursuivant en justice, à élire domicile, pour les fins de sa poursuite, au chef lieu du district judiciaire dans lequel le débiteur a aussi son domicile.

C'est la deuxième tentative du genre qui est faite, et "La Revue du Commerce" exprime l'espoir qu'elle ne réussira pas mieux que la précédente.

Imaginons-donc un créancier de Québec, qui a livré sa marchandise à bord de bateau ou de wagon de chemin de

fer, sur la responsabilité du "transporteur", en destination d'un port du Golfe se voyant obligé, pour faire valoir une réclamation légitime, de se déplacer de quelques cent milles et perdre un temps indéfini, plus l'argent. Ce créancier avait pourtant risqué suffisamment en se fiant au créancier et à la probité de son débiteur ; pourquoi une loi le forcerait-il à risquer plus ?

La marchandise ayant été livrée du domicile du créancier, le compte qui en est fait doit être poursuivi au même domicile ; c'est de droit commun. Faire le contraire serait favoriser la coquinerie sous toutes les formes possibles.

Il est probable que le projet en question ira au panier parlementaire.

Tout de même il convient que les fournisseurs ne somment pas sur ce point délicat.

## La situation financière en général

On assure que les États-Unis n'ont pas fait de soumissions pour les \$4,000,000 d'or africain offerts à Londres, lundi dernier. On s'est montré très discret sur les détails de cette offre. L'Allemagne a pris \$1,500,000 ; les Indes \$500,000 et on n'a rien annoncé quant à la disposition de la balance. Le taux d'escompte des Banques à Londres est de 5 p. c. Le taux pour les emprunts remboursables à demande dans le marché monétaire, en dehors des banques varie de 4 à 4 $\frac{3}{4}$  ; on escompte à 5 p. c. les billets à courte échéance et le taux d'escompte pour les billets à trois mois varie de 4,  $\frac{7}{8}$  à 5.

A Paris, le taux exigé par les particuliers est 3 $\frac{3}{4}$  ; les Banques n'escomptent pas à moins de 4 p. c.

Les capitalistes et courtiers escomptent à 6 p. c. à Berlin ; c'est le taux qu'exige aussi la Banque Impériale d'Allemagne.

\*\*\*

Les marchés monétaires transatlantiques sont encore sous l'influence des incertitudes politiques résultant du soulèvement dans les Balkans. Les négociations de paix entreprises à Londres vont probablement changer la carte de l'Europe, et entraîner la cession par la Turquie d'une grande partie de son territoire. Quelques unes des plus importantes parties intéressées n'hésitent pas à parler d'hostilités et à faire avec ostentation des préparatifs de guerre dans le but d'améliorer leur position dans les échanges diplomatiques. C'est un jeu dangereux et il n'est pas étonnant que les marchés financiers manifestent quelque nervosité.

\*\*\*

On regarde comme des éléments de troubles les changements que l'on vient de faire dans le Ministère de l'Autriche, de même que l'annonce de son nouvel emprunt de \$25,000,000. La nouvelle de la participation américaine dans l'emprunt autrichien a causé une surprise considérable à New-York. On fait remarquer que la situation financière est déjà tellement tendue à New-York que les Banques ne devraient pas chercher à prêter leurs fonds à des puissances étrangères. Mais d'un autre côté, les banquiers de New-York disent qu'ils ne sont pas tenus de fournir avant janvier les fonds de l'emprunt autrichien et qu'à cette époque là, le marché monétaire sera certainement dans de meilleures conditions.

\*\*\*

Par suite de la liquidation extraordinaire qui vient d'avoir lieu dans le marché des valeurs, les taux d'intérêt dans la métropole des États-Unis indiquent une réduction appréciable. Les emprunts à demande sont aux taux de 4 $\frac{3}{4}$  p. c. ; les emprunts à soixante jours sont à 6 et 6 $\frac{1}{2}$  p. c. ; les emprunts à quatre vingt dix jours à 6 et 6 $\frac{1}{4}$  p. c. enfin les emprunts à 6 mois sont aux taux de 5 $\frac{1}{2}$  à 6 p. c.

En exigeant d'une manière énergique la rentrée des fonds, les bureaux de compensation des banques ont pu non-seulement combler le découvert de la semaine dernière, mais rapporter un surplus. Les rapports samedi dernier, indiquaient que l'on avait réduit le total des prêts à \$42,000,00. Comme l'argent comptant en caisse était resté pratiquement intact, cette considérable contraction des prêts avait eu pour effet d'améliorer la position en général pour ce qui concerne la réserve de \$8,073,000, en d'autres termes, on avait établi une réserve d'excédent d'argent comptant de \$3,015,000. Dans le cas des banques seules, la réduction était d'une somme de \$22,760,000 mais le gain d'argent comptant était de \$1,500,000. L'augmentation du surplus s'élevait à \$6,827,000.

\*\*\*

Au marché des valeurs dans Wall Street un état de choses particulier s'est apparemment développé.

Il y a quelques temps, lorsque la déclaration de guerre dans les Balkans prit pour ainsi dire l'Europe financière comme par surprise, les capitalistes et les banquiers de Londres et de plusieurs autres marchés européens, se mirent à vendre les valeurs américaines en énormes quantités. On a rapporté que les ventes totales avaient été de 400,000 à 600,000 actions. Comme l'état du marché aux États-Unis était excellent, Wall Street accepta de bonne grâce les grandes ventes de Londres et il n'y eut comparativement que très peu de baisse dans les prix. A cette époque là on était généralement d'opinion que les acheteurs américains seraient certainement en état de revendre ces valeurs à Londres à des prix beaucoup plus élevés, lorsque la peur de la guerre serait disparue, et qu'ils réaliseraient ainsi de bons profits.

Les événements récents à New-York ont complètement gâté ces calculs. La hausse du taux d'escompte des banques européennes a rendu l'or européen pratiquement inaccessible aux New-Yorkais bien qu'ils eussent un crédit considérable à Londres par suite de l'exportation de produits américains. Puis, au commencement de décembre, vint la décision de la Cour Suprême dans l'affaire du "Merger du Union Pacific" jetant le trouble et l'incertitude dans l'esprit de nos capitalistes. Un puissant parti de baissiers à New-York paraît avoir pris avantage de l'état de gêne du marché monétaire, de la rentrée des prêts à demande exigée par les Banques ainsi de la décision concernant le Merger, pour attaquer le marché. Il y eut une vente d'actions d'un volume écrasant et il en résulta une baisse de 10 à 15 points dans la liste des prix. Dès que cette baisse se fit sentir, Londres profita de l'occasion pour racheter les valeurs américaines que l'on avait précédemment vendues. Presque tous les jours de cette semaine de baisse ou de faiblesse dans Wall Street, Londres acheta des valeurs américaines d'une manière considérable. On porte le total des achats à 400,000 actions, et toutes ces valeurs ont été rachetées à un prix beaucoup plus bas que celui qu'on les avait payées quelque temps

auparavant. Maintenant reste à savoir de quelle manière les baissiers vont sortir de leur entreprise. Vont-ils finalement y gagner ou le marché de Londres va-t-il y perdre ?

\*\*\*

Il n'y a pas de changements dans les conditions du marché monétaire au Canada. On cote encore à 6 p. c. les prêts à demande, mais on dit que des banques vont jusqu'à exiger 7 p. c. sur de nouveaux prêts. Il n'est pas probable que le marché monétaire s'améliore avant la nouvelle année. L'avis donné par le ministre des Finances aux Communes d'un projet de loi pourvoyant au paiement d'un auditeur ou d'auditeurs pour faire rapport sur les institutions de banques laisse voir que le nouvel acte des banques va contenir une clause en vertu de laquelle il y aura audition compulsoire des états de compte des banques dans l'intérêt des actionnaires. La fraternité des banquiers attend avec anxiété le dépôt du projet de loi pour connaître les termes et conditions d'après lesquels se fera cette audition compulsoire de leurs livres. On croit généralement que cet examen des livres par des auditeurs spéciaux ne se fera qu'au bureau principal d'une banque et que l'examen des livres des diverses succursales de cette banque sera basé sur les rapports faits par les succursales.

\*\*\*

La "Revue du Commerce" a lieu de dire que la situation financière au Canada est saine et parfaitement contrôlée. Il peut se faire qu'il y ait quelques difficultés dans le marché des valeurs dues au manque de fonds pour supporter des comptes de spéculation, mais nous croyons qu'à part une baisse de quelques points, le marché finira par justifier avant longtemps les espérances des porteurs des actions, si des influences étrangères et imprévues ne détruisent pas la confiance du public.

On peut attribuer les pertes subites et marquées dans plusieurs stock canadiens, cette semaine à l'affaiblissement des comptes de spéculateurs intéressés dans les deux marchés à la fois—le marché canadien et le marché américain et qui se sont trouvés comme forcé de liquider sur le marché le meilleur, (du moins pour le moment) pour supporter les valeurs qu'ils avaient dans le marché de New-York.

Les goussets d'un certain nombre de spéculateurs ont sans doute eu à souffrir de ces pertes, mais il n'est pas question qu'une baisse comme celle survenue dans Wall Street, cette semaine, affecte d'une manière défavorable le sentiment spéculatif envers nos propres stocks, et qu'à mesure que les prix à New-York baisseront, on juge à propos de faire un échange de compte entre les marchés américains et canadiens.

D'après ce que nous pouvons voir, la situation canadienne est telle que ce n'est certainement pas le moment de spéculer largement sur marge ; mais sur une baisse de 5 ou 10 points, bon nombre de valeurs pourraient être achetées avec avantage par ceux qui ont de l'argent à placer.

Une baisse dans le marché des valeurs, pour des raisons techniques ne signifie pas nécessairement qu'il y ait diminution dans les recettes de nos compagnies industrielles

ou d'utilité publique, de sorte que plus le rendement du stock sera considérable par suite de baisse dans le marché, plus le marché sera séduisant pour l'acheteur dans un but simplement de placement. Les capitalistes à la recherche de placements ont à disposer de fonds en abondance comme l'ont démontré les succès relatifs de récentes offres de débentures et d'actions.

Autre appréciation du marché :

Malgré les perspectives d'un marché monétaire plus facile, la situation sur le marché local ne s'est certes pas améliorée pendant les huit jours qui viennent de se terminer. La reprise d'activité dans certains compartiments de la liste, au début du mois, avait fait espérer aux plus optimistes un relèvement progressif de la cote pour cette semaine. Dans d'autres milieux on comptait sinon sur des prix plus élevés, du moins sur une fermeté générale. Malheureusement, la tension monétaire est tout aussi grave au point de vue des fonds disponibles pour les opérations de bourse que pendant la dernière quinzaine de novembre, et l'opinion parmi les gens au courant de la situation monétaire semble être que le relâchement ne se produira qu'au commencement du nouvel an. Il n'y pas qu'au Canada, que la rareté de l'argent entrave la marche des affaires de la spéculation. Sur les marchés étrangers, en Europe comme aux États-Unis, on se plaint également de la tension générale. Pour ce qui concerne l'Europe, les rumeurs de guerre entre les grandes puissances de l'est contribuent toujours à aggraver les choses.

Pendant les premières opérations, lundi dernier le marché local se présentait dans d'assez bonnes dispositions lorsque dans l'après-midi la dégringolade des valeurs sur la place de New-York eut une répercussion désastreuse sur notre cote. Ce jour-là, le Pacifique Canadien, qui s'était ouvert à 264, clôturait en perte de deux points. Les autres valeurs du tableau tout en opposant quelque résistance se négocièrent à des cours irréguliers. Comme la liquidation à l'étranger se poursuivit les jours suivant nos valeurs, toujours sous la même influence, perdirent encore du terrain. C'est ainsi que mercredi, le Pacifique qui s'était ressaisi quelque peu la veille, s'affaissa jusqu'à 255 $\frac{3}{4}$  et le Power recula à 222 $\frac{1}{2}$ . Cependant la plupart des stocks affectés par ce mouvement recouvrèrent ensuite une bonne partie de leurs pertes, et depuis, à l'exception du Pacifique, les plus en évidence se sont maintenues relativement fermes. Hier au reçu de nouvelles moins rassurantes d'Europe, Berlin renouvela la liquidation dans le Pacifique Canadien qui s'affaissa à 254 $\frac{1}{2}$  ici et à 253 $\frac{1}{2}$  sur le marché de Wall Street.

Naturellement, ces alternatives de baisse et de reprise du Pacifique sont attribuables à son caractère international et la réaction des autres stocks de notre cote a été de pure sympathie car les conditions fondamentales sur lesquelles reposent la situation locale sont les mêmes qu'il y a quelques temps alors que la lourdeur du marché ne pouvait être attribuable qu'à la rareté de l'agent.

Les valeurs les plus actives en dehors du Pacifique ont été le Steel Corporation dont le prix pendant la période sous revue a fléchi de 59 $\frac{1}{4}$  à 56 $\frac{3}{4}$  qu'il cotait hier. Le Détroit qui se négociait lundi dernier à 73 $\frac{3}{4}$  a aussi été l'objet de quelque liquidation et s'est affaibli jusqu'à 70 $\frac{1}{2}$  se ressaisissant plus tard à une fraction au-dessus de 71. Le "Richelieu" a été très actif, mais à chaque réaction a été facilement absorbé, l'action ne réagissant que de 1 $\frac{1}{2}$  pour toute la semaine à 112 $\frac{1}{2}$ .

## L'assurance contre le feu à Québec

La ville de Québec est, si nous ne nous trompons pas, la seule d'une certaine importance au Canada, où le système de taxe personnelle soit prélevé sur les Compagnies d'Assurance contre le feu.

Sous un système de ce genre, un assez grand nombre de Compagnies d'Assurance contre le feu ne payent pas de taxe, attendu qu'une compagnie n'ayant pas d'agence à Québec ne peut être taxée.

À Montréal les taux de taxes sur les compagnies d'assurance contre le feu est basé sur un pourcentage avec un minimum et un maximum de taxe et toute compagnie ou agent faisant affaire dans la ville est tenu de déclarer sous serment le montant des primes perçues.

La taxe est de 1 p. c. sur la prime quelle qu'elle soit de sorte que chaque compagnie paye également et peut raisonnablement fixer ses taux de manière à couvrir le montant de la taxe.

D'autre part, à Québec, une compagnie est tenue de payer \$500.00 de taxe et doit, pour rencontrer ce montant, nécessairement augmenter ses taux qui sont, nous devons le constater, très élevés en comparaison de ceux généralement en cours à Montréal.

Avec un système de ce genre un fort montant de primes est payé à des compagnies n'ayant pas d'agences dans la ville. Si, contrairement à ce qui existe actuellement, ces compagnies payaient une taxe comme celles représentées dans Québec le système aurait pour résultat d'enrichir le trésor civique considérablement.

Cette question a déjà été soumise plusieurs fois et entre autres dernièrement, en mai dernier, à la Chambre de Commerce de Québec.

Nous reproduisons ci-dessous un extrait des minutes de cette assemblée :

La question des taxes prélevées à Québec, sur les Compagnies d'Assurance contre le feu, a été soulevée, au conseil de la Chambre de Commerce, par un de ses membres.

«La Chambre de Commerce, ignore probablement que chaque Compagnie d'Assurance contre le feu, à Québec, est tenue de payer une taxe de \$500.00 et que, d'autre part, chaque dite compagnie, pour rencontrer le montant de cette taxe, ajoute \$0.10 par \$100.00 ou à peu près, sur tous les risques commerciaux dans Québec.

Nous ferons remarquer qu'à Montréal la base de cette taxe est un pourcentage tandis qu'à Toronto il n'y a aucune taxe payée par les compagnies.

Conséquemment, à Montréal, où le taux sur un risque est de 1 p. c., serait taxé 1-10 de 1 p. c.—\$1.01 incluant la taxe tandis que le même risque, à Québec serait, 1 p. c.—\$0.10—\$1.10. Ce qui permet aux compagnies d'assurance contre le feu qui font affaire à Québec, et qui ne payent aucune taxe de réaliser un avantage de 10 p. c.

«Un grand nombre de propriétés sont assurées à ces compagnies non licenciées et évitent, par ce fait, leur juste contribution pour la protection de la Brigade du Feu, du système d'aqueduc etc.

Dans l'intérêt du commerce et des affaires en général il est du devoir de cette chambre de voir à ce que chaque compagnie paye cette taxe.

Conséquemment, les maisons payant des primes à des compagnies non licenciées, devraient être forcées de déclarer le montant de leurs primes et de payer au trésor civique le pourcentage dont bénéficierait la Cité, si ces compagnies étaient placées sur le même pied que les Cies. licenciées à Québec.

Nous regrettons qu'aucun mouvement n'ait été entrepris dans l'intérêt des contribuables, à ce sujet.

## La bonne foi dans l'assurance sur la vie

Bien que la bonne foi soit une base essentielle dans toutes les transactions, on peut dire que dans les affaires d'assurance, elle joue un rôle beaucoup plus important que partout ailleurs. Elle est un facteur de la plus haute importance dans l'assurance contre les incendies comme sur la vie, dans l'assurance contre les accidents, comme dans l'assurance de compensation, d'indemnité ou de garantie.

Considérons pour le moment l'assurance sur la vie et voyons brièvement le rôle qu'y joue la bonne foi.

Disons de suite que l'assurance sur la vie repose essentiellement sur la bonne foi des parties contractantes, que la bonne foi est pour ainsi dire la racine même de l'assurance sur la vie, si on veut bien nous permettre cette mé-

taphore ; c'est-à-dire que si l'assuré n'est pas de bonne foi, une police d'assurance sur la vie qui devrait être comme une source de bienfait et de satisfaction tant pour l'assureur que pour l'assuré, si on a eu le soin de le choisir convenablement, deviendra bien au contraire une cause de profond mécontentement et de grief.

La bonne foi dans l'assurance sur la vie a de l'importance dès le commencement de la transaction, dès qu'on fait la demande d'une police d'assurance et qu'on remplit le blanc de rigueur.

Si on soupçonne que vous avez été de mauvaise foi dans aucune des réponses qu'il vous est arrivé de faire aux questions nécessaires que contient le blanc de demande, ceux qui ont à examiner votre proposition sont inévita-

blement portés à penser que les réponses que vous avez faites, ne méritent pas la confiance sans aucune exception. Il peut se faire qu'on ait tort d'en arriver à cette conclusion, mais on y est comme forcément entraîné parce que le fait d'avoir été de mauvaise foi dans une des réponses, jette nécessairement du discrédit sur toutes les autres. Il est vrai qu'une compagnie a toujours son représentant ou agent pour la protéger (s'il est honnête et fidèle, sans doute et qu'en l'absence d'avis contraire de son représentant une compagnie peut raisonnablement présumer que les réponses données par celui qui désire s'assurer sont correctes et vraies. Mais dans certains cas il peut se faire que l'agent n'ait pas pu se rendre compte de la véracité des réponses de l'assuré, alors que la compagnie doit nécessairement se fier sur la bonne foi de l'applicant.

En pareil cas la validité du contrat dépend de la fondation sur laquelle le contrat repose ; si cette fondation est fautive, on ne peut y ériger de superstructure durable de vérité et de force légale. Mais si au contraire la fondation du contrat repose sur la vérité absolue et la bonne foi, le contrat prend par le fait même une vigueur et une force inhérente de cohésion que rien ne peut détruire ou affaiblir, à moins de violation subséquente des termes et conditions convenues et entendues du contrat.

Il ne faut pas perdre de vue que la bonne foi que l'on exige de l'applicant et subséquemment du porteur de police est absolument requise et légalement exigée de la compagnie d'assurance sur la vie elle-même. Assumant la bonne foi de l'applicant la compagnie agit strictement de bonne foi avec lui lorsqu'elle décide soit d'accepter le risque qu'on lui offre ou de refuser la demande d'une police qu'on lui fait.

Si la demande est rejetée, cette décision met nécessairement fin à la transaction d'une manière définitive et finale. Si la compagnie accepte la proposition, ou croit qu'on lui a donné une bonne base pour un contrat liant légalement, elle émet sa police avec une bonne foi telle

qu'elle se trouve tenue, au-delà de toute possibilité de retrait ou de désaveu, d'assumer une responsabilité financière fixée dont elle devra s'acquitter à l'occasion d'un événement fixé et déterminer, en retour de certains paiements qui devront être promptement et régulièrement faits dans de certaines conditions imposées au porteur de police.

Les compagnies d'assurance régulières sur la vie au Canada et aux Etats-Unis ne contestent que très peu de réclamations en proportion des centaines de mille qu'elles payent sous les obligations que leur impose l'accomplissement des conditions de leurs polices. Et lorsqu'elles contestent une réclamation, c'est toujours par suite de mauvaise foi de la part de l'assuré ; c'est toujours en un mot parce que l'assuré a été de mauvaise foi dès l'origine même du contrat ou parce que par la suite il lui est arrivé de manquer de bonne foi en violant les conditions et les termes précis du contrat d'assurance.

Il n'y a pas de compagnie d'assurance réellement honorable, comme celles par exemple qui ont l'autorisation de faire des affaires dans la Province de Québec, et qui ont obtenu une licence pour cela qui voudraient délibérément encourir l'odieux qui résulte dans la plupart des cas du refus de payer même une réclamation manifestement injuste à moins d'être absolument convaincue que l'assuré a agi de manière à violer la bonne foi dont elle est en droit d'exiger le respect dans l'exécution des termes et conditions "sine quâ non" du contrat d'assurance.

Personne n'a à redouter de complications pour l'avenir quant à ce qui regarde la responsabilité d'une compagnie d'assurance et ne devrait hésiter un seul instant à s'assurer à cause de cela. Il peut compter sur une protection absolue et infaillible pour sa famille ; mais pour cela il faut qu'il agisse de bonne foi en tout et partout envers la compagnie qui l'assure, lorsqu'il fait sa demande, et il faut qu'il continue à agir de bonne foi tout le temps après que la police a été émise.

## NOTES COMMERCIALES

La meilleure saison de ventes.

Celle qui devrait être la plus profitable.

L'univers produit annuellement une moyenne de 250 millions de tonnes de grains.

Le marchand qui se sert de sa caisse enregistreuse de la même façon qu'il usait de son vieux tiroir caisse, a payé bien trop cher pour un beau meuble.

La saison où le patron devrait se tenir en arrière de ses employés.

La "Royal Bank of Canada" a ouvert une succursale à l'Épiphanie.

Lorsque vous avez à rembourser l'argent d'un achat fait par un client, après avoir bien discuté l'affaire avec lui, faites le avec bonne grâce et non pas comme si vous aviez encore quelque soupçon ou quelque regret.

Donnez une chance à chaque voyageur qui vient nous visiter. Le renvoyer sans l'entendre est faire une grande erreur et peut-être, (on ne sait jamais) laisser passer la meilleure proposition qui vous ait jamais été faite.

Noël, c'est le moment où un bon employé se distingue des autres par son bon vouloir, par son bon sens d'organisation.

Les Directeurs de la Banque de Québec annoncent une nouvelle émission de \$500,000 de nouveau stock au prix de \$125.

La coupe des prix dans une annonce ne signifie ni plus ni moins que votre magasin et vos affaires s'en vont à veau-l'eau.

Environ 35% de la superficie cultivée aux Indes anglaises l'est en riz. La récolte moyenne est de 23,000,000 de tonnes.

## Département de la Voirie

La question de l'amélioration de notre voirie rurale est à l'ordre du jour. Nous croyons intéresser vivement nos lecteurs en reproduisant les remarques dont l'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture et de la voirie de la province de Québec, fait précéder le rapport qu'il a soumis à la législature, cet automne.

A son honneur

le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui le premier rapport du ministère de la voirie de la province de Québec.

Pour être complet et couvrir l'année fiscale 1911-12, ce rapport comprend nécessairement les travaux exécutés sous la direction du ministère de l'agriculture, branche de la voirie.

L'intérêt qui s'attache à la question des bons chemins justifiait amplement le gouvernement de créer un service spécial pour cette branche de l'administration ; vous pourrez vous en convaincre, d'autre part, en étudiant le détail des divers travaux qui en font l'objet. Vous verrez qu'il y avait un avantage incontestable à réglementer l'application des lois de voirie et à tâcher de leur faire produire leur maximum d'effet en soumettant leur fonctionnement à une organisation aussi parfaite que possible. A ce sujet, permettez-moi d'attirer votre attention sur les résultats que, en justice, on est en droit d'attendre de l'action gouvernementale en matière d'amélioration de voirie.

Pour plusieurs, qui ne se rendent pas compte des obstacles de toutes sortes contre lesquels se heurte le progrès, l'annonce de la politique du gouvernement de Québec a pu être considérée comme la garantie d'une transformation immédiate de tous les chemins de la province. Si l'on songe qu'ils ont une longueur totale de environ 45,000 milles, on ne pourra faire autrement que de considérer comme très exagérée une pareille manière d'envisager la question. Une telle impossibilité s'augmente encore de nombreuses difficultés d'une nature différente. L'une d'elle, et non la moindre, est la liberté d'action des conseils municipaux, que nous n'avons pas voulu amoindrir. C'est que, en marge de notre politique de développement matériel, nous avons une politique de développement éducatif, à laquelle nous attachons aussi une importance considérable. Corollaire du perfectionnement de l'instruction publique, elle doit, selon nous, inspirer tous les actes de l'administration : c'est surtout à la persuasion, à la bonne volonté éclairée des administrés que nous demandons la réalisation de nos projets. D'ailleurs cette théorie est en parfaite harmonie avec les principes de décentralisation administrative qui ont cours dans notre pays, et, d'un autre point de vue, elle s'accorde remarquablement bien avec les moyens que nous avons cru devoir prendre pour arriver à notre but. En effet, depuis quelques années, notre propagande a fait des adeptes toujours de plus en plus nombreux ; l'augmentation des adhésions a dépassé la proportion normale : nous voyons venir rapidement le jour où la minorité récalcitrante sera submergée par la majorité progressiste, où le partisan du mauvais chemin

sera aussi rare que pourrait l'être actuellement un adversaire de l'industrie laitière.

Tout cela ne se fera pas sans critiques à l'endroit du service, comme du système d'amélioration, du prix de revient des chemins, et, encore une fois, de la lenteur apparente de la transformation désirée.

Un service, comme un gouvernement, du reste, est, à part sa destination immédiate, une sorte de bureau d'étude qui se tient continuellement à l'affût des changements, des perfectionnements, et surtout des besoins nouveaux du territoire qui lui est assigné. Il en résulte inévitablement des modifications constantes dans les systèmes employés, et il doit en résulter aussi des récriminations de la part des intéressés. Il faut s'y attendre. Cependant je crois qu'il sera facile, en tout temps, de démontrer que l'impulsion donnée par le gouvernement de Québec est venue au bon moment, qu'elle a été donnée avec vigueur et qu'elle a produit très vite des effets obtenus par des moyens fermes mais non arbitraires. En attendant, il me semble intéressant de citer des faits et des opinions d'ailleurs, opinions et faits de nature à montrer combien il est juste de ne pas demander à un projet de donner immédiatement tout ce qu'on en attend.

Dans son rapport de 1911 sur l'amélioration des chemins, M. W.-A. McLean, ingénieur des chemins de la province d'Ontario, dit : "On s'accorde généralement à dire, quand on compare le progrès de l'Ontario, en fait d'amélioration de voirie, avec celui d'autres pays, que la qualité de nos chemins est extrêmement inférieure, et que la promenade en voiture à la campagne, qui devrait être un des plus grands plaisirs de la vie rurale, est trop souvent une corvée. Cela est vrai, en dépit du fait que, chaque année, nous dépensons de grosses sommes pour réparer les chemins. Durant les vingt dernières années, il a été dépensé, dans les chemins d'Ontario, par les seuls conseils de cantons, au delà de \$19,000,000 en argent et de 22,000,000 jours de corvée, ce qui représente une valeur totale de plus de \$40,000,000. Et il est vrai, pour la plus grande partie d'Ontario, que les chemins de cantons d'aujourd'hui sont peu ou ne sont pas meilleurs qu'il y a vingt ans."

Et plus loin :

"Ontario commence à se mettre sérieusement à l'oeuvre pour la construction des chemins. Tous les chemins ne peuvent pas être macadamisés ou gravelés à la fois. Au contraire, même pour construire les chemins principaux, il faudra plusieurs années. Il faut un point de départ en fait d'amélioration de chemins. Dans la plupart des comtés il restera, pendant plusieurs années encore, une partie notable de chemins de terre qui ne seront même pas gravelés en la manière ordinaire...."

Dans le "Country Gentleman" du 15 juin dernier, Mr J. Russell Smith, au cours d'un article sur le service des postes rurales aux États-Unis, dit ce qui suit :

"Il n'y a pas de doute que la prochaine grande amélioration matérielle qu'il faut aux États-Unis c'est un système convenable de chemins ruraux.

.... Dans des dizaines de mille milles de chemins de campagne, il n'y a pas eu de changement en fait de méthode de construction ou d'administration depuis l'époque du rouet. Après avoir fait du raccomodage pendant deux siècles nous sommes exactement dans le même bourbier

où la jument de nos arrière-grands-pères se cassait la patte. On met n'importe quel arracheur de pommes de terre à la direction des chemins ; plusieurs, qui ne savent pas lire, et un grand nombre qui ne lisent pas, se voient mettre en charge des travaux... Devant ces faits on a peine à croire que la construction et la réparation des routes soit un grand art qui ait été porté au sommet de sa perfection au temps de Jules César...."

Il serait facile de rapporter indéfiniment des faits et des opinions analogues ; il n'y aurait qu'à glaner dans les journaux et les revues d'agriculture ou de voirie. J'ai cité ceux-là afin de montrer que notre province n'est pas dans une situation arriérée, mais qu'elle est en bonne posture aux premiers rangs des pays ou des provinces qui l'entourent, et que, ailleurs comme ici, on rencontre des difficultés continuelles qui empêchent ou retardent l'exécution des meilleurs plans.

Il est bon de comparer les situations, mais il ne serait peut-être pas prudent de décréter dès maintenant la supériorité de tel ou tel système. Le nôtre, tel qu'il est, est susceptible de modifications, lesquelles, du reste, seront soumises à la Législature. Cependant il nous sera permis de signaler les bons résultats que nous lui devons.

Les rapports reçus depuis la dernière session nous ont mis en mesure de recueillir des chiffres exacts qui modifient quelque peu nos prévisions. L'an dernier nous avons calculé le nombre de milles de macadam en faisant une proportion basée sur les longueurs connues par certains rapports. Les rapports subséquents nous montrent que la longueur exacte de macadam fait avec les outillages du gouvernement a été, en 1911, de 323¼ milles. Il n'en reste pas moins que le nombre de milles défalqué du nombre total mentionné pour 1911 doit entrer en ligne de compte, puisque, en somme, il représente des travaux réellement faits et que le gouvernement a été appelé à subventionner.

Les rapports précis que nous avons aujourd'hui sur le macadam fait par les municipalités durant la saison en cours, avec les seuls outillages du gouvernement, donnent une longueur totale de 44½ mille. En y ajoutant 18 milles faits dans la route Édouard VII, au 26 octobre, on a une longueur totale de 62½ milles.

Les rapports vérifiés, pour 1911, établissent que 8,493 milles de chemins ont été entretenus systématiquement sous le régime des articles 535 ou 1080 du code municipal et de la "Loi des bons chemins, 1911". Si l'on fait le calcul de la probabilité pour 1912, on verra que ce nombre de milles devrait être d'environ 12,161.

Voilà, il me semble, qui fait bien augurer pour l'avenir. Déjà, sur les 45,000 milles de la province, nous avons une proportion raisonnable de chemins qui ont subi une transformation, c'est-à-dire où il s'est fait des améliorations telles que creusage des fossés, remplacement de vieux ponceaux de bois par des tuyaux en béton ou en acier, ou encore par des ponceaux en béton, mise en forme soit dans le sens de la largeur, soit dans le sens de la longueur, abaissement ou redressement de côtes, etc. etc. Et toutes ces améliorations sont soumises à un système d'entretien régulier.

Evidemment nous avons encore beaucoup à faire, mais nous sommes bien outillés pour cela, et nous avons la ferme intention de poursuivre notre oeuvre jusqu'au bout.

Pour citer de nouveau l'ingénieur en chef de la voirie d'Ontario, qui considère les chemins de comtés améliorés comme des noyaux qui doivent nécessairement germer et jeter des rameaux en tous sens, je dirai que chez nous, si le système adopté ne pourvoit pas spécialement à la

création de ces noyaux de comtés, il établit un élément analogue dans les municipalités locales. De fait, nous savons qu'un grand nombre de contribuables se sont obstinés à réclamer des améliorations de leurs conseils municipaux parce qu'ils en avaient vu les bons effets dans des municipalités voisines, ou même dans certains arrondissements de leur propre municipalité.

De son côté le gouvernement établira lui-même de ces centres de rayonnement en construisant ou en favorisant la construction de chemins régionaux ou provinciaux. C'est ce qu'il vient de faire pour la route qui reliera Montréal à New-York, par Rouses'Point. Ce dernier travail est considérable et long pour plusieurs causes, parmi lesquelles je ne citerai que quelques-unes : rareté de la pierre, rareté de la main-d'oeuvre, insuffisance de l'eau, mauvaise disposition des communications par chemin de fer, nature difficile du terrain, et, obstacle d'autant plus sérieux qu'il est insurmontable, température absolument défavorable durant la plus grande partie de la saison. On compte en général une moyenne de 100 jours utilisables dans la saison de confection des chemins. Cette moyenne, déjà très basse, n'a peut-être pas été atteinte cet été.

L'entrepreneur des ponts et ponceaux de la route Éd. VII remonte, nous dit-il, à dix ans en arrière, pour trouver une saison aussi peu favorable. Ces difficultés sont des facteurs qui contribuent à augmenter le prix de revient ; — on peut en juger par la seule considération du travail de déblai ou de remblai à refaire en partie, après un long orage, ou encore de la main-d'oeuvre forcément inactive pendant ce temps, et qu'il faut cependant payer, surtout si on ne veut pas s'exposer à en manquer.

Nous avons aussi accordé un traitement de faveur aux municipalités dans les limites desquelles se trouvent situés des chemins faisant partie d'une autre route de Montréal à Rouses'Point, par Chambly, ainsi qu'aux municipalités intéressées à une route entre Sherbrooke et Derby-Line, dans l'État du Vermont.

Le relevé vient d'être fait d'un avant-projet de route macadamisée entre Montréal et Québec, dont la construction, au moins pour la partie préliminaire, se commencera dès le printemps prochain. Nous entendons pousser activement les travaux de cette route provinciale importante, destinée à faire partie, tôt ou tard, d'une route nationale à travers le Canada. Nous répondons ainsi à la bonne opinion que l'on a déjà, dans certaines autres provinces, de notre esprit d'entreprise, et en même temps aux désirs si souvent manifestés des contribuables intéressés aux bonnes voies de communication.

Le développement de notre politique d'amélioration des chemins d'intérêt local, le perfectionnement et la généralisation du système d'entretien des chemins ordinaires, la préparation des plans, devis et cartes nécessaires à la construction des chemins régionaux ou provinciaux, le commencement peut-être, d'un relevé de tous les chemins et routes de la province, la modification du régime de circulation des véhicules lourds, voilà autant de questions, entre plusieurs autres, qui font le sujet constant de nos études et que la Législature aura l'occasion de discuter ; ce sont aussi autant de tâches déjà commencées pour la plupart et que nous nous efforcerons, durant la prochaine année, de mener à bonne fin.

Respectueusement soumis,

JOS.-ED. CARON

Ministre de l'Agriculture  
et de la voirie.

Québec, 2 novembre, 1912.

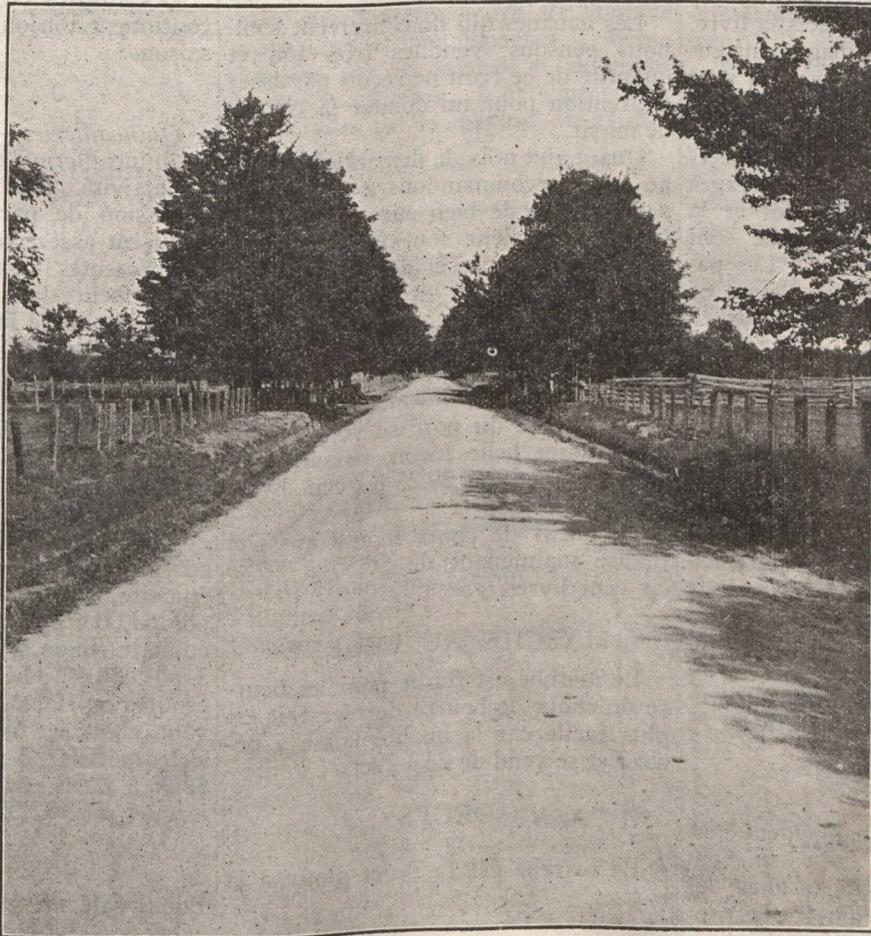
# Une Province Transformée

**Le gouvernement de Québec poursuit sa politique de progrès**

IL MET DANS LA PROVINCE

**\$10,000,000.00**

pour améliorer  
les chemins, en  
sus des subven-  
tions qu'il paie  
chaque année  
aux corporations  
de paroisses  
ou de  
villages pour  
travaux



d'entretien  
de  
gravelage  
de  
macada-  
misage



ROUTE EDOUARD VII.—Macadam fait par le gouvernement de Québec à Napierville

Dans 10 ans, grâce à sa politique de voirie, le gouvernement de Québec aura considérablement augmenté la richesse agricole, industrielle et commerciale de la province.

Pour tous renseignements au sujet des subventions et des emprunts, s'adresser à

**L'Hon. JOS.-ED. CARON**

Ministre de l'Agriculture et de la Voirie

**QUEBEC**

# Commerce et Finance

## COMMERCE

Dans le cours des derniers huit jours le marché du beurre a été actif. Le beurre frais en bonne demande et se vend 29 et 30 cts la livre, et celui des crémeries de choix 31 et 32cts la livre. Les assortiments de fromage sont encore considérables et les cotes en sont fermes. Le vieux fromage coloré se vend 16cts et le nouveau fromage coloré se paie 15cts. En ce qui concerne le marché des oeufs, les arrivages ne sont pas très considérables et la demande est bonne. Les prix sont fermes et sans changement. Les patates, par lots de char qui valaient 65 le sac, se vendent actuellement de 75 à 80 cts le sac.

*Grains et farines.*—Pour ce qui est du commerce des grains et farines, il règne peu d'animation, mais les commandes paraissent un peu meilleures. L'activité sera certainement plus forte vers la fin du mois. La fermeture de la navigation contribue beaucoup à cette diminution. On remarque quelques fluctuations dans les prix cette semaine. L'avoine ordinaire, par 34 livres, qui se vendait de 50 à 60cts vaut de 50 à 55cts. Les pois se vendent \$2.75. La moulée d'avoine, qui valait de \$1.75 à \$1.90, se vend de \$1.75 à \$1.80.

## PROVISIONS

Absolument aucun changement dans les grains et farines. Les prix sont bien maintenus et la façon dont les chemins de fer ont pu amener les produits de l'ouest vers les points de chargement a eu un excellent effet.

Il n'y a plus de doute que de plus en plus la situation s'améliorera et que l'on ne verra plus de congestions comme nous en avons eu ces dernières années.

L'avoine, elle est un tant soit peu plus ferme que la semaine passée, mais pas assez pour justifier une hausse.

## POISSONS

Mêmes prix que la semaine dernière et on peut dire qu'il n'y aura pas de changement avant une couple de mois. Il faudra attendre la forte demande pour le carême avant de voir quelque chose de sérieux se produire.

## FRUITS

Les pommes continuent toujours à être le principal article de saison, mais la demande pour les oranges augmente beaucoup et la qualité meilleure des fruits aidant les ventes sont beaucoup plus nombreuses.

Les bananes qui nous arrivent sont, nous pensons, vendues trop tôt, et quantité de ce fruit ne reçoit pas assez d'attention pour lui donner la chance de mûrir.

Quant aux noix, la demande est bonne, nous recommandons à nouveau à nos lecteurs de bien surveiller les livraisons qui leur sont faites afin de ne pas se voir passer des noix de l'an dernier, huileuses, de mauvais goût et qui ne peuvent qu'indisposer le client.

## VIANDES

Le marché du porc se voit monter d'une assez belle façon, passant tout d'un coup à \$9 et \$9.25 les cent livres sur pied.

Le bœuf de choix monte aussi et réalise maintenant de \$6.50 à \$6.75 les cent livres.

## MARCHE AU BEURRE

Le marché est ferme pour les beurres de choix, le beurre dernier fait est plus facile car la qualité laisse à désirer et se vend de 28 à 29cts.

## OEUFS

Le marché est facile et plutôt à la baisse.

## FERRONNERIES PLOMBERIES PEINTURES

Ce qu'il y a de remarquable maintenant est la difficulté que certains marchands trouvent à se procurer des marchandises. Les chemins de fer aussi occasionnent des délais.

Il a été décidé par certains fabricants de poêles et fournaies d'augmenter les prix dans des limites variant de 5 à 10 pour cent.

Les affaires en munition continuent toujours bonnes et on dit que déjà des commandes ont été passées que sont les méchants de ne pas se trouver à court, et anticipant une hausse dans les prix.

## PEINTURES ET HUILES

L'huile de lin et la térébentine restent toujours à des prix des plus bas. L'huile se vend ici bien meilleur marché qu'en Angleterre et, c'est de là que pourrait bien venir une hausse.

Les affaires en peintures préparées continuent toujours bonnes malgré la saison.

*Quincaillerie.*—Dans le commerce de quincaillerie, il règne une assez bonne activité. Les voyageurs qui ont l'occasion de parcourir la campagne se disent assez contents des commandes présentes. On remarque quelques changements dans les prix des couleurs. Ainsi l'huile de lin crue, qui valait de 75 à 85cts, se vend de 70 à 75cts. L'huile de lin bouillie qui se payait de 78 à 82cts, vaut de 73 à 78cts.

*Bois de chauffage.*—Érable, 3 pds \$8.00 ; érable, 2½ pds, \$6.00 à \$7.00 ; mérisier, 3 pds, à \$7.00 ; mérisier, 2½ pds, à \$6.00 ; mérisier, 2 pds, \$5.00 ; cyprès, 3 pds, à \$5.50 ; bouleau de 3 pds, \$6.00 ; bouleau de 2½ pds, à \$5.50 ; épinette, 2½ pds, \$5.00 ; épinette, 2 pds, \$4.00 ; épinette rouge 3 pds, \$6.00 ; épinette rouge, 2½ pds, \$5.50 ; hêtre, 3 pds, \$6.50 ; hêtre, 2½ pds, \$5.50 ; croutes ou slabs de \$1.75 à \$2.00, suivant choix et livraison, le voyage ; slabs mérisier, 3 pds, \$7.00 ; blocs, de \$2.25 à \$2.50 le voyage ; slabs de bouleau, 4 pds, \$2.25 le voyage.

## PROVISIONS

Boeuf salé mess 200		
brl.....	21 00	21 00
Lard short cut brl...	27 00	27 00
Lard clear back.....	29 00	30 00
Clearfat.....	27 00	27 00
Saindoux can. lb....	3 10	3 15
Saindoux comp. seau..	2 00	2 10
Porc abattu p. 100lbs.	0 11½	0 12
Cottolene, seau 20lbs..	0 12	0 00
" tin. 10lbs.	0 12¼	0 00
" tin. 5lbs..	0 12½	0 00
" tin. 3lbs..	0 12½	0 00
Graisse, chaud, 3lbs..	0 12¾	0 12¾
" " 5 lbs..	0 00	0 12¾
" " 10 lbs..	0 00	0 12½
Petits Jambons ..	0 16½	0 16
Gros " ..	0 15	0 15
Pic-Nics " ..	0 12½	0 12½
Épaules roulées ...	0 12	0 12
Bacon... ..	0 13	0 14

PRODUITS DE LA FERME	
Beurre :	
Frais de laiteris . . . . .	0 26 0 28
Crémériés, choix . . . . .	0 30 0 34
Second choix . . . . .	0 28 0 29
Fromage :	
Coloré, vieux . . . . .	0 0 0 0 16
Nouveau, coloré . . . . .	0 13 0 14
Oeufs :	
Oeufs choisis . . . . .	0 30 0 35
Oeufs ordinaires . . . . .	0 28 0 28½
Pommes de terre :	
Par lot de char sac . . . . .	0 75 0 80
Par Jobs . . . . .	0 0 0 0 0
Fourrages :	
Foin pressé, No 1 ton . . . . .	0 0 0 16 50
Paille pressée, tonne . . . . .	9 0 0 9 0 0
Grains et Farines :	
Avoine, 34lbs ord . . . . .	0 50 0 55
Avoine, 34lbs ord . . . . .	0 55 0 60
Orge ord. par 48lbs . . . . .	0 80 0 90
Orge à Drèche . . . . .	0 0 0 0 90
Blé d'Inde . . . . .	0 77 0 80
Sarrasin . . . . .	0 90 1 10
Pois . . . . .	2 75 2 95
Fèves . . . . .	2 75 2 85
Farines :	
Patente d'hiver . . . . .	5 40 5 50
Extra, par brl . . . . .	5 25 4 50
Superfine par brl . . . . .	4 00 4 00
Far boul, ass. brl . . . . .	5 40 5 50
Patent Hung, 98lbs . . . . .	2 80 2 85
Far. Forte à levains . . . . .	2 50 2 60
Patente Man . . . . .	6 10 6 25
Straight roller . . . . .	5 10 5 25
Patente d'Ontario . . . . .	2 45 2 50
Straight roller . . . . .	2 40 2 50
Extra . . . . .	1 90 1 90
Superfine . . . . .	1 85 1 85
Fine . . . . .	1 80 1 80
Son. par 100lbs . . . . .	1 15 1 20
Grn blanc . . . . .	1 55 1 65
Moulée d'avoine . . . . .	1 75 1 80
Avoine roulée . . . . .	2 50 2 50
Barley . . . . .	3 50 3 50
Farine de blé-d'Inde . . . . .	1 60 1 70

LE COMMERCE  
EN GROS VA BIEN

Les marchands de Québec, engagés dans le commerce de gros, font de bonnes affaires. Dans le passé, il était d'habitude chez les marchands en gros d'attendre la clientèle, d'attendre que les clients qui leur faut. Nos marchands en gros, à l'instar de ceux de Montréal, de Toronto et des autres villes canadiennes, eurent l'idée d'aller attendre les clients chez eux et de leur offrir leurs marchandises par l'intermédiaire de commis voyageurs et les dépenses occasionnées par les salaires et dépenses de ces voyageurs, sont amplement compensées par le surplus du chiffre des affaires.

REMEDES DU  
Dr. Ed. MORIN & CIE,  
LIMITEE.

Baume Epinette	\$ 1.50
Broma Pte	4.50
" Gde	9.00
" Cachets Mal tête	1.25
Contralvum (Anti cholera)	2.00
Coqueluchine	2.00
Elixir Huile Foie Morue	6.00
Liuiment Morin	1.75
Omazon "Poudre engraisseive"	4.00
" pour les Vers	4.00
" Spécifique	4.00
Pastilles à Vers	1.25
Pilules Antibiliaeuses	1.50
" Cardinales	4.00
" Viel	1.75
Poudre Condition "Maréchale"	2.25
boîte 1 lb.	1.75
Raderba	1.50
Recupérateur	1.50
Salsepareille	6.00
Sirop Calmant	1.50
Sirop pour les Vers	1.75
" Pin Blanc Composé	1.50
" Hypophosphites	6.00
" Végétable Viel	4.50
Tarol	2.25
Teintures Electriques	.70
Vin Morin "Crésophates" pte	4.50
" " " gde	9.00
Vin Fer Boeuf	5.00
" Quinine	6.00

LA LIBRAIRIE P. GAUVREAU

— — —

La librairie P. Gauvreau compte déjà plus d'un quart de siècle d'existence; Elle était établie en 1886 par son propriétaire actuel Mr. P. Gauvreau au poste qu'elle occupe encore actuellement c'est-à-dire au No. 120 Côte de la Montagne. Ses affaires sont florissantes. Elle fait un commerce considérable en gros de toute espèce d'articles de librairie et de papeterie, ainsi que d'articles de tabagie ou pour fumeurs qu'elle vend aux marchands, à la campagne, dans le district de Québec. Elle a pour cela constamment sur la route trois voyageurs de commerce.

Nous venons de dire qu'elle fait non-seulement un commerce de papeterie et de librairie mais d'articles de toute espèce pour fumeurs. Nous tenons à faire ici une mention spéciale de son commerce de pipes; c'est une spécialité de la maison. M. P. Gauvreau achète directement ses pipes chez les meilleurs fabricants européens, en Angleterre et en France et comme il en fait une importation considérable et directe, il est en état d'en disposer chez les détailliers à la campagne à des prix très avantageux pour eux. Aussi le commerce de pipes de la maison P. Gauvreau augmente-t-il constamment et d'une manière extraordinaire.

Vu l'augmentation constante, et continue de nos affaires, et dans le but de satisfaire davantage nos clients, nous avons doublé notre stock. Nous sommes maintenant en position d'offrir à notre pratique, et aux marchands en général un assortiment des plus complets et des plus variés de tout ce qui concerne les cuirs, les articles de sellerie et cordonnerie, harnais faits, couvertes à chevaux etc.

Nous avons aussi doublé notre personnel, ce qui nous permettra de remplir dans le plus court délai les commandes qui nous seront adressées.

Nous n'avons pas de voyageurs, mais vu que votre clientèle ne nous occasionnera aucune dépense, nous vous ferons profiter de ces économies, en vous vendant à meilleur marché.

souhaits pour l'année 1913.  
LA CIE J. H. JACQUES & FILS . . . . .  
47 Rue St-Pierre.

— — —

Les juges n'ont trouvé, cette année, parmi les travaux des concurrents au Prix Nobel aucun travail méritant que le prix lui soit attribué.

LA QUESTION MONETAIRE

D'après M. Lavoie, gérant-général de la Banque Nationale, l'argent va devenir un peu plus abondant à partir du 15 décembre. Il est évident qu'un certain nombre de banques avaient besoin d'avoir une bonne réserve au comptant pour leur rapport du 30 novembre et n'étaient pas disposées pour cette raison à prêter beaucoup d'argent ce mois-ci. La plupart des banquiers partagent cette opinion de M. Lavoie. Il ne faut cependant pas s'attendre à une réduction des taux tout au moins jusqu'après le 1er janvier.

Le nombre de routes où se fait la livraison rurale de la poste en Canada, dépasse maintenant 850.

INFORMATIONS FINANCIERES

Actions Ordinaires et Actions Privilégiées BANQUES	Valeur par Actions	CAPITAL		Reserve par le dernier Etat	DIVIDENDE PAR CENT			1912 à Déc. 9	
		Autorisé	Payé		Dern. Quar.	Quar. Prés	Quand Payable	Haut	Bas
Commerce.....	50	25,000,000	15,000,000	12,500,090	2½	2½	Mars, Juin, Sept., Dec.....	229	214½
Hochelaga.....	100	4,000,000	2,967,390	2,650,000	2½	2½	Mars, Juin, Sept., Dec.....	180½	163
Imperiale.....	100	10,000,000	6,556,161	6,556,161	3	3	Fev., Mai, Août, Nov.....	223	219½
Merchants.....	100	10,000,000	6,725,085	5,900,000	2½	2½	Mars, Juin, Sept., Dec.....	201	189½
Molsons.....	100	5,000,000	4,000,000	4,700,000	2½	2½	Jan, Avril, Juillet, Octobre..	212½	204
Montreal.....	100	25,000,000	16,000,000	16,000,000	2½	2½	Mars, Juin, Sept., Dec.....	256	241
Nationale.....	100	5,000,000	2,000,000	1,400,000	1½	2	Fev., Mai, Août, Nov.....	140	123½
New Brunswick.....	100	1,000,000	1,000,000	1,790,000	3½	3½	Jan., Avril, Juillet, Oct.....	262	260
Nova Scotia.....	100	5,000,000	4,527,280	8,238,192	3½	3½	Jan., Avril, Juillet, Oct.....	278	259
Ottawa.....	100	5,000,000	3,800,830	4,300,330	2½	2½	Mars, Juin, Sept., Dec.....	213	207
Provinciale.....	100	2,000,000	1,000,000	500,000	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Oct.....		
Quebec.....	100	5,000,000	2,500,000	1,250,000	1½	1½	Mars, Juin, Sept., Dec.....	140	131
Royal.....	100	25,000,000	11,408,330	12,393,163	3	3	Jan., Avril, Juillet, Oct.....	234	220
Toronto.....	100	10,000,000	4,994,250	5,994,250	2½	2½	Mars, Juin, Sept., Dec.....	212	205
Union.....	100	8,000,000	5,000,000	3,104,640	2	2	Mars, Juin, Sept., Dec.....	174	149

\*Pas sur la liste.

Actions Ordinaires et Actions Privilégiées COMPAGNIE	Valeur par Actions	CAPITAL		DIVIDENDE PAR CENT			1912 à Décembre 9	
		Autorisé	Payé	Dernier Quartier	Quartier Present	Quand Payable	Ha	Bas
Bell Telephone Co.....	100	\$ 30,000,000	\$ 15,000,000	2	2	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	176¼	145
Canadian Pacific Railway.....	100	260,000,000	198,000,000	2½	2½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	282¾	226¾
Canadian Car Foundry Com.....	100	5,000,000	3,500,000	2	2	Avril, Novembre.....	92	81
Canadian Car Foundry Pfd.....	100	7,500,000	6,500,000	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	115	102
Canada Cement Com.....	100	19,000,000	13,500,000				31¾	26
Canada Cement Pfd.....	100	11,000,000	10,000,000	1½	1½	Fév., Mai, Août, Nov.....	95½	87
Crown Reserve Mining Co.....	100	2,000,000	1,999,957	2&3	2&3	Monthly.....	3.70	2.90
Detroit Electric Ry.....	100	12,500,000	12,500,000	1½	1½	Mars, Juin, Sept., Dec.....	75½	55½
Dom. Iron & Steel Pfd.....	100	5,000,000	5,000,000	3½	3½	Avril, Octobre.....	106	100
Dominion Textile Com.....	100	7,500,000	5,000,000	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	83	65¾
Dominion Textile Pfd.....	100	2,500,000	1,859,030	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	105¾	99
Duluth S. S. & A. Com.....	100	12,000,000	12,000,000					
Duluth S. S. & A. Pfd.....	100	10,000,000	10,000,000					
Duluth Superior Traction.....	100	3,500,000	3,500,000	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	80	70
Halifax Electric Ry.....	100	1,500,000	1,400,000	2	2	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	161	150
Havana Electric Ry.....	100	7,500,000	7,463,630	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	120	110
Havana Electric Ry Pfd.....	100	5,000,000	5,000,000	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	123	100
Lake of Woods Milling.....	100	2,500,000	2,100,000	2	2	Mars, Juin, Sept., Decembre.....	145	128
Lake of Woods Milling Pfd.....	100	1,500,000	1,500,000	1½	1½	Mars, Juin, Sept., Decembre.....	122	120
Mexican Light & Power Co.....	100	13,600,000	13,585,000	1	1	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	103¼	80
Mexican Lt & Power Co. Pfd.....	100	2,400,000	2,400,000	3½	3½	Mai, Novembre.....	104¾	104¾
Minn., St. P. & S. S. M., Com.....	100	28,000,000	20,832,000	3½	3½	Avril, Octobre.....	154¼	130
Minn., St. P. & S. S. M., Pfd.....	100	14,000,000	10,416,000	3½	3½	Avril, Octobre.....	149¾	148¾
Montreal Steet Ry.....	100	18,000,000	10,000,000			Fev., Mai, Août, Novembre.....		
Montreal Tramways.....	100		12,000,700					42
Montreal Tramways Deb.....	100	16,000,000	16,000,000	2½	2½	Avril, Octobre.....	126½	80
Nova Scotia Steel & Coal Com.....	100	8,500,000	6,000,000	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	87	84
Nova Scotia St. & C'l Prd.....	100	2,000,000	1,030,000	2	2	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	97¾	124
Ogilvie Flour Mills Com.....	100	2,500,000	2,500,000	2	2	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	130	123
Ogilvie Flour Mills Pfd.....	100	2,000,000	2,000,000	1½	1½	Mars, Juin, Sept., Decembre.....	133	118
Ottawa Light & Power Coy.....	100	2,000,000	1,984,400	1½	1½	Jan, Avril, Juillet, Oct.....	123¾	145½
Penmans L'td Com.....	100	2,500,000	2,150,000	1	1	Fév., Mai, Août, Novembre.....	175¾	55
Penmans L'td Pfd.....	100	1,500,000	1,075,000	1½	1½	Fév., Mai, Août, Novembre.....	61½	85¾
Porto Rico Ry. L. & P. Coy.....	100	3,000,000	3,000,000			Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	89	73½
Quebec Ry. L. & P.....	100	10,000,000	9,999,500				83½	10¼
Rich. & Out. Nav. Coy.....	100	10,000,000		2	2	Mars, Juin, Sept., Decembre.....	57½	103
Rio de Janeiro Tran. L. & P. Co.....	100	45,000,000	45,000,000	1½	1½	Fév., Mai, Août, Novembre.....	126	111¾
Sao Paulo Tram. L. & P. Coy.....	100	14,400,000	14,400,000	2½	2½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	158	187¼
Spanish River Com.....	100	4,000,000	3,000,000	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	260	45
Spanish River Pfd.....	100	3,000,000	2,000,000				66¾	89
Steel Co. of Canada.....	100	15,000,000	11,500,000	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	96¾	26¾
Steel Co. of Canada Pfd.....	100	10,000,000	6,496,300	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	35	89¼
Toledo Railway.....	100	15,000,000	13,875,000				99¼	3
Toronto Railway.....	100	12,000,000	10,968,383	2	2	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	10¼	131
Tri City Ry. & Light Co. Pfd.....	100	3,000,000	2,826,200	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	151¼	90
Twin City Traction Ry.....	100	22,000,000	20,100,000	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	90	104
Twin City Traction Ry. Pfd.....	100	3,000,000	3,000,000	1½	1½	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	110¾	140
Winnipeg Electric Ry.....	100	10,000,000	6,000,000	3	3	Jan., Avril, Juillet, Octobre.....	140	210

PRIX DU GROS. Jeudi, 26 Décembre 1912

NOTE EDIT.—Nos prix courants sont relatifs aux quantités et aux qualités de marchandises ordonnées et à la situation financière de l'acheteur plus la quantité est grande et le crédit du marchand est bon, plus les prix seront bas... C'est le contraire qui a lieu si la quantité ordonnée est peu importante et si le crédit de l'acheteur laisse à désirer.

Un marchand achetant à terme ne peut prétendre obtenir les prix avantageux de son confrère payant comptant... C'est impossible.

Nous nous empresserons de corriger toutes les erreurs constatées dans nos prix que l'on voudra bien nous signaler.

ARTICLES D'ASSORTIMENT

GENERAL D'EPICERIES

	Prix en gros.	
Allumettes Laurier	\$0 00	4 00
" Salon	2 15	5 15
" Princess		5 50
" Telephone		4 70
" Telegraph		4 80
" Tiger	4 30	4 45
Arrowroot lb.	0 00	0 19
Anis	11	0 12 1/2
Baley Pot. brl.	00	7 25
" Sac	00	3 45
" Pearl Sac	00	1 75
Ble d'Inde cassé, sac.	00	2 50
Bleu Victoria	10	0 12
Bleu liquide doz.	0 80	1 00
Cartes à jouer	0 40	2 50
Conf. Cross & Blacwell	2 25	2 40
" Canada. doz. 2 lbs.	1 40	1 50
" " 7 lbs.	0 00	0 07 1/2
" comp. 1 lb.	0 00	1 00
Camomille, 1 lb	0 00	0 30
Capres C. & B.	0 80	3 40
Chandelle paraffine	0 09	0 10 1/2
" Belmont sperm	0 11 1/2	0 14
Cheminées de lampes B. A. O.	0 46	0 65

"CHOCOLATS NON SUCRES"

Suprême, 1/2's btes 12 lbs, lb.	0 35
Perfection, vente à 20c. 2 douzaines en boîte.	1 80
Perfection, vente à 10c, 2 et 4 doz. à la bte. dz.	0 90

CHOCOLATS SUCRES

	Par lb.
Queen's Dessert 1/4's & 1/2's btes. de 12 lbs	0 40
Queen's Dessert 6's btes 12 lbs.	0 40
Diamond 1/4's btes de 6 et 12 lbs.	0 25
Diamond 6's et 7's btes de 6 et 12 lbs	0 24
Vanilla 1/4's btes de 6 et 12 lbs.	0 35
Parisien, 8s bte de 6 et 12 lbs par lb.	0 28

Icings pour cakes.	
de crème de coco, érable, btes de 2 dzs	
Chocolat blanc, rose, citron, orange, dz 1/2's	0 90

BONBONS DE CHOCOLAT

Maple Buds, bte de 5lbs.	0 36
Médallions au lait, bte de 5lbs.	0 36
Tablettes Chocolat No. 1	0 30
" " Chocolat No. 2	0 25
" " Nonpareil No. 1	0 30
" " Nonpareil No. 2	0 25
Chocolat au gingembre	0 30
Tablettes chocolat au lait	0 36
Chocolat au lait, paq. de 5c, 3 dz. à la bte, la bte.	1 35
Chocolat au lait, tablettes de 3 dz, à la bte, la bte	1 35
Chocolat au lait et noix, 1/2, btes de 6 lbs, lb	0 36
Chocolat au lait et noix, barres de 5c bte 24 barres	0 90
Castic 50 lbs.	0 00 1 50
" 100lbs	0 00 2 75
Lessive, bte 4 doz	0 00 1 40
" bte 1 doz	0 00 0 40

EMPOIS

	Prix en gros	
Empois en quarts	0 06	0 06 1/2
Coco rapé	0 20	0 20
Eau de Javelle, bte.	0 45	0 50
Epingle à bois 5 grosses	0 65	0 75
Fromage Bruyère	0 27	0 29
Gélatine b. c. feuille, lb.	0 30	0 50
" rge " "	0 00	0 50
" paquet, doz.,	0 90	1 55

GRAISSES PURE

Tinette, 50 lbs	0 00	0 15 1/4
Seau, 20 lbs.	0 00	3 30
Caisses, 10 lbs.	0 00	0 16 1/4
" 5 lbs.	0 00	0 16 1/4
Boîtes de 3 lbs lb.	0 00	0 17

GRAISSES COMPOSEES

Boîtes de 3 lbs, lb.	0 00	0 11 1/4
" 5 lbs.	0 00	0 11 1/4
Seaux, 20 livres.	2 05	2 10
" 10 livres	0 00	0 11
Chaudières	1 95	2 00
Graine de Lin, lb	0 05	0 06
Graine de Lin moulee, lb.	0 07	1/2 0 08
Houblons assortis	0 17	0 18
Huile de castor, oz. doz.	0 30	0 35
" " 2 oz. doz.	0 42	0 45
" " 3 oz. doz.	0 50	0 55
" " 5 oz. doz.	0 60	0 65
" " 1/2 pts. doz.	1 00	1 10
" " pts. doz.	1 50	1 60
" " qts. doz.	2 50	2 75
" can. 40 à 50 lbs	0 09	0 10
" Foie Morue 1/2 ch. doz.	1 75	2 00
" " 1 ch. doz.	2 40	3 00
" " gallon.	1 10	1 25
" Olive B. et G. qts.	2 75	8 00
" " 2 doz. pts.	8 75	9 00

Vu l'encombrement des matières, nous sommes forcés à remettre au prochain numéro la balance des quotations du marché.

La Revue du Commerce.

LES RAVAGES DU FEU EN NOVEMBRE

Le gouvernement de la province de Québec a fait oeuvre d'administration pratique en provoquant la fondation d'une organisation destinée à démontrer aux contribuables les moyens de se protéger, ainsi que leurs biens, contre les ravages du feu.

La statistique ci-bas condensée par notre vétéran confrère le "Monetary Times" de Toronto, fera voir mieux l'apropos de l'organisation proposée pour la province de Québec.

Pour le mois de novembre dernier les pertes causées par le feu en Canada se chiffrent à \$1,184,010, en comparaison avec \$1,416,218 pour le mois d'octobre.

Voici le relevé pour le mois de novembre :  
Feux de plus de \$10,000 chaque \$855, 300. Feux moindres, \$174,275. Feux divers (petit), \$154,435.  
Total \$1,184,010

Voici la comparaison des ravages du feu pendant les années 1910, 1911 et 1912, (à date) pour chaque mois :

	1910.	1911.	1912.
Jan	\$1,275,246	\$2,250,550	\$3,002,650.
Février	\$750,625	94,045	1,640,153.
Mars	1,076,253	852,380	2,261,414.
Avril	1,717,237	1,317,900	1,355,055.
Mai	2,735,536	2,564,500	2,251,815.
Juin	1,500,000	1,151,150	4,229,412.
Juillet	6,386,674	5,384,300	1,741,371.
Août	1,667,270	920,000	1,164,760.
Sept	894,125	1,123,550	883,949.
Octobre	2,195,781	580,750	1,416,218.
Nov.	1,943,708	1,506,500	1,184,010.
Déc.	1,444,860	2,866,950	
	\$23,593,315	\$21,549,575	\$21,130,807.

Maintenant voici la liste des gros feux dans chaque province, en novembre :

North Lake Ont Clos à bois	\$30,000
Winnipeg, Man. Eglise	21,500
Montréal, Qué Manufactures	300,000
Nelson, C. A. Clos à bois	50,000
Blind River, Ont, Conflagration	20,000
Port Arthur, Ont mPrimerie	15,000
Spanish Ont. Magasin	18,000

Coleman, Alta Machines	40,000
Québec Qué Manufactures	30,000
Toronto, Ont. Magasin	50,000
London, Ont Entrepôts	15,800
Royal, Ont Conflagration	30,000
Sarnia, Ont Manufactures	100,000

La "Hamburg America Line" avait au 1er Octobre en construction des navires ayant un total de tonnage de 270,000 tonnes.

Celui qui a perdu confiance en lui-même ne peut pas perdre grand chose de plus.

2992 entrées de homesteads dans le nord Ouest ont été enregistrées pendant le mois d'octobre.

Le compartiment des machines aux usines de la Cie du C. R. à Limoilou est maintenant complété.

Les machines sont en opération depuis quelques jours et il ne manque plus que la lumière électrique.

## L'AGREABLE A L'UTILE

## Une proposition

Notre journal s'adresse aux hommes d'affaires—Quand l'abonné à lu son journal ou sa revue de Commerce, il le met de côté, et personne, après lui, n'y jette les yeux. C'est un tort.

Un journal de Commerce est utile non seulement à l'homme d'affaires, mais encore à toute sa famille. Cependant celle-ci ne le lit pas, en général, parce qu'elle n'y trouve pas ce qui l'intéresse particulièrement. Quand on a vu à ses affaires, on est bien aise de se délasser par des lectures, moins sérieuses, et parfois le feuilleton repose des graves questions de finance ou de commerce—Si la revue de commerce contenait un feuilleton, toute la famille n'y trouverait-elle pas son compte? la revue ne serait-elle pas plus complète? ne répondrait-elle pas plus entièrement aux goûts et aux besoins de la clientèle à laquelle elle est destinée? Et si tous les membres de la famille ont une raison de la lire, si le côté purement agréable les attire, ne seront-ils pas amenés par la suite à s'intéresser aux choses à proprement parler pratiques qu'elle contient? C'est une question que nous nous proposons d'étudier et que, pour le moment, nous soumettons à l'appréciation de nos lecteurs, et lectrices.

Nous la posons carrément.

DEVONS-NOUS PUBLIER UN FEUILLETON?

N. B. Si les réponses étaient affirmatives, nous sommes en mesure de dire que notre feuilleton serait inédit. C'est un avantage que plusieurs grands journaux n'offrent pas à leurs abonnés.

Le laurier, les couronnes de verdure vont être à l'ordre du jour pendant quelques semaines. Et dire que nous traitons ces décorations comme des choses simples et de coutume, alors que les Grecs et les Romains récompensaient ainsi leurs meilleurs hommes. Il faut maintenant des choses métalliques, voire même des espèces sonnantes. Nous devenons matérialistes de plus en plus.

Profitez de l'occasion pour acheter assez mais pas trop de stock.

Le rapport de l'honorable monsieur Caron, ministre de l'agriculture et de la voirie, est à lire en entier. Nous y attirons spécialement l'attention de nos lecteurs. Ils y trouveront un exposé intéressant, du travail déjà fait par le ministre pour doter sa province de voies de Communication améliorées et un aperçu des travaux considérables qu'il se propose de faire exécuter. Les bons chemins serviront à tout le monde, personne ne devrait se désintéresser de cette question importante.

## NOTES

La Banque de Montréal a augmenté le nombre de ses directeurs de 12 à 14.

La question du coût de la vie est après tout bien difficile à résoudre.

Le moment où le commis devrait faire de son mieux pour satisfaire tout le monde.

Le moment où il n'est pas permis de faire des erreurs car la presse des clients est trop forte.

Ceux qui veulent toujours avoir raison sont presque toujours des gens peu raisonnables.

Chaque année il y a au moins un jour d'été et un jour d'hiver où nous n'avons eu ni si chaud ni si froid de notre vie.

On commence à discuter la valeur et la naphthaline pour la conservation que ce n'est que lorsque celles-là sont conservées à la noirceur et dans un endroit clos que la naphthaline peut avoir quelque effet sur les germes des mites.

On estime que pas un quart du miel fabriqué par les abeilles de l'Ontario n'est recueilli chaque année. La demande pour cet article si connu et si apprécié il y a quelques années pourrait pour ainsi dire être augmenté indéfiniment.

La Commission du Port de Québec fait construire trois locomotives et prévient les intéressés que, à partir du 1er mai prochain, elle pourvoira seule à la manoeuvre des wagons de fret, sur toute l'étendue de sa juridiction, à l'instar de celle de Montréal.

Qui croirait qu'on a pu avoir \$50,000 de revenus pendant plusieurs années, en vendant une balle munie d'un élastique, et faire près de 1/2 million de dollars annuellement de bénéfices avec des pièces métalliques se fixant au talon et à la pointe des souliers pour les préserver de l'usure!

En 1867 l'île de Formose qui appartenait maintenant aux Japonais n'exportait que 6,000 demi "chests" de thé, d'environ 40 livres chacun. Ce montant est passé à 125,000 en 1875, à 301,000 en 1880 pour atteindre en 1911 le total de 532,000 demi "chests".

La qualité est surtout connue sous le nom de volong et fait maintenant une énorme concurrence aux thés de Chine sur le marché Américain.

22 succursales ont été ouvertes en Canada pendant le dernier mois; cinq ont été fermées, ce qui laisse un gain de 17.

Voici le tableau des succursales :

Au Canada .....	2,790
Province d'Ontario.....	1,075
Québec.....	467
Nouvelle-Ecosse.....	110
Nouveau-Brunswick.....	75
Ile du Prince-Édouard.....	14
Manitoba.....	196
Alberta.....	254
Saskatchewan.....	372
Colombie Anglaise.....	224
Yukon.....	4
Terreneuve.....	13
Ailleurs.....	61

Total..... 2,864

Le Canada devrait pouvoir développer son exportation de blé vers la Belgique.

Voici quelles ont été les envois des différents pays pendant l'année 1911.

	Tons.
Roumanie.....	685,452
République Argentine.....	477,667
Etas-Unis.....	283,041
Russie.....	247,437
Inde Anglaise.....	170,200
Australie.....	88,851
Canada.....	69,835

Le Canadien Nord a maintenant 1023 milles de voie en construction.

Ligne.	Milles.
Sydenham-Ottawa.....	86
Montreal-Hawkesbury.....	60
Roberval Extension.....	30
Ottawa (Rideau Junction) Ca- preol Junction.....	304
Ruel-Port Arthur.....	543
	1,023

**RECENSEMENT DES MACHINES A ECRIRE DANS LA VILLE DE TORONTO.**

Underwoods.....	4,593
Remingtons, nouveau Model...	449
Remingtons, ancien Model....	610
Smith Premiers, nouv. Model.	121
Smith Premiers, ancien Model.	285
Monarchs.....	535
L. C. Smiths.....	90
Empires.....	334
Olivers.....	83
Royals.....	210
Divers.....	267

Total 7,577

Underwoods..... 4,593  
Autres Manufactures 2,984

La Compagnie de l'Underwood est formée depuis 1895. Elle possède la plus grande manufacture de machines à écrire du monde entier.

Cinq cent cinquante (550) machines sont manufacturées et vendues chaque jour. Plus de machines UNDERWOOD sont importées au Canada que tous les autres clavigraphes combinés.

Au dernier concours de vitesse, à New-York, les neuf premiers étaient des opérateurs de l'UNDERWOOD. Le vainqueur du dernier Concours Officiel sur l'UNDERWOOD est de 21 mots par minute de plus que la meilleure machine suivante.

Messrs CLEMENT & CLEMENT sont les représentants au No. 69 rue St-Pierre Québec.

**VENTE A L'ENCAN**

Le stock de Dallaire & Dallaire, S.-Evariste, Co. Beauce, a été vendu hier matin, au bureau de J. P. E. Gagnon.

Le montant du stock était de \$27,480.08 adjugé à M. L. S. Roberge, de Lévis à raison de 68½ cts dans la piastre.

Lots de bois au montant de \$1,331.84 adjugé à M. J. L. Dancose à raison de 38¼ cts dans la piastre.

Roulant au montant de \$131.00 adjugé à M. Jos. Blais à raison de 55 cts dans la piastre.

Immeuble au montant de \$11,320, adjugé à M. L. S. Roberge.

Le stock de J. A. Dallaire, S. Ludger, comté de Beauce, a aussi été vendu ce matin au bureau de J. P. E. Gagnon.

Le montant du stock qui était de \$9,052.44 a été adjugé à MM. Bergeron & Poulin de St-Ludger à raison de 56¾ cts dans la piastre.

Roulant, adjugé à M. T. Beaudoin à raison de 42 cts dans la piastre.

J. P. E. Gagnon  
Comptable,  
Liquidateur.

**VENTE A L'ENCAN**

Dans l'affaire de

**Joseph Gouge,**

Entrepreneur-Menuisier,  
Québec,  
Insolvable.

Avis est par le présent donné que  
**Vendredi, le 27 décembre 1912.**

A 11 HEURES A. M.

Sera vendu à notre bureau, 101 rue St-Pierre, Québec, l'actif de cette succession comme suit :

A - Fonds de commerce de bois. \$222.17

B - Outillage et Ameublement de Boutique. 428.15

C - Tous les droits de l'insolvable dans l'immeuble connu comme étant la partie nord non subdivisée du lot numéro trois mille neuf cent quarante quatre (3944) du Cadastre officiel pour le Quartier Montcalm de la Cité de Québec.

La vente se fera pour chaque item séparément.

L'inventaire est visible à notre bureau.

La boutique sera ouverte Jeudi le 26 décembre courant, pour inspection du fonds de commerce et outillage.

Conditions de paiement :—Argent comptant.

BÉDARD & BELANGER,  
Curateurs conjoints.

Bureau :—101 rue St-Pierre  
Québec, 19 décembre 1912.

L. J. A. DEMERS & CIE  
Encanteurs.

**INFORMATIONS**

Cession Volontaire entre nos mains le 9 décembre 1912.

Melle D, Armand,  
Modiste de Chapeaux  
448 rue St-Joseph, Québec,

VENTE Desjardins & Cie

Le 17 décembre 1912

Item A Combustible vendu Mr Théophile Vermette à 9% 18.16

Item B Ameublement vendu Mr Théophile Vermette à 41% 112.69

Item C Voitures etc vendu Mr Théophile Vermette à 37% 170.20

Item D Cheval Noir vendu Mr Théophile Vermette à 46.00

Item E Cheval Rouge vendu Mr Théophile Vermette à 52.00

Item F Matériaux etc vendu Commission du Havre à 190.00

Item G Loyer vendu Mr Théophile Vermette à 22.00

LARUE & TRUDEL,  
Comptables & Liquidateurs.

**LA CALE SÈCHE**

La cale-sèche est définitivement fixée à Lauzon.

A ce sujet un petit groupe de jeunes spéculateurs vient de faire une très heureuse transaction. Il y a quelques mois, comptant sans doute que la cale-sèche allait être fixée à Lauzon, ils achetaient pour la bagatelle de \$12,000, une immense propriété sur les hauteurs, dans le voisinage presque immédiat du futur bassin de carénages autrement dit le plateau Lauzon, une propriété idéale pour résidences privées etc.

Dernièrement ils allaient offrir cette propriété à Mr J. H. Fortier de la maison P. T. Légaré Ltée. M. Fortier prenait au commencement de novembre une option sur la propriété en question pour \$50,000 et il y a quelques jours le contrat de vente était définitivement signé.

Mr Fortier de son côté est sûr de réaliser avec le temps un fort joli pécule, parce qu'il y a dans cette idéale propriété du Plateau Lauzon 130 arpents et va la subdivisé prochainement en lots qui seront mis en vente sous peu.

On annonce d'Ottawa que dans son rapport annuel, le ministre des Travaux Publics déclare que l'ouverture du canal Panama devant augmenter le trafic du grain, les ports canadiens de la côte du Pacifique seront mieux outillés, afin de répondre aux besoins du commerce ; l'amélioration des ports de l'ouest ne causera aucun tort à ceux de l'Est, ajoute le ministre.

Le rapport accuse à la page des dépenses un total de \$13,928,666, dont \$3,168,987 dans les havres et rivières ; \$5,029,147 pour creusage et \$4,141,236 pour les édifices publics.

Les recettes n'ont été que de \$418,630, dont \$200,000 provenant du service télégraphique de l'Etat.

Le véritable objet de l'éducation est d'exercer chacun à penser clairement et à agir correctement.

Un bill est proposé à la Chambre des Communes du Canada modifiant la loi des banques comme suit :

1. Est modifié l'article 88 de la (Loi des Banques), chapitre 29 des Statuts révisés, 1906, par l'addition audit article, du paragraphe suivant :  
"3a. La Banque peut prêter de l'argent à toute personne qui s'occupe de culture, sur la garantie du grain battu, un des produits de l'agriculture."

# La Banque Impériale du Canada

BUREAU CHEF: TORONTO

ETABLIE EN 1875

Capital Autorisé. .... 10,000,000.00

Capital Payé ..... 6,000,000.00

Capital Souscrit ..... 6,000,000.00

Fonds de Réserve..... 6,000,000.00

## DÉPARTEMENT D'ÉPARGNES

Nous recevons les dépôts de \$1.00 et l'intérêt est accordé du jour du dépôt

### SUCCURSALES A QUEBEC :

St-Roch : Coin de la Couronne et Notre-Dame des Anges, G. F. Love, gérant.

Haute-Ville : 5, rue St-Jean, A. C. Smith, gérant.

Basse-Ville : 83, rue St-Pierre, A. J. Goodall, gérant

# LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860

CAPITAL : \$2,000,000 — RÉSERVE : \$1,400,000

115 BUREAUX AU CANADA,

NOTRE SUCCURSALE DE PARIS : rue Boudreau 7 Square de l'Opéra.

Permet d'offrir au public voyageur des avantages exceptionnels, et au commerce, des taux d'échange raisonnables.

Lettres de crédit émises sur tous les points du globe.

Chèques de voyageurs payables sans charge en Europe et en Palestine.

Dépôts de \$1. et plus, acceptés, retirables à demande.

Intérêt payé deux fois l'an, sur la balance quotidienne.

Nos clients sont assurés d'un service prompt et efficace.

# LA BANQUE MOLSON

FONDEE EN 1855

## ETAT COMPARATIF 1906-1912

	1906	1912		1906	1912
Capital.....	\$3,000,000	\$4,000,000	Dépôts.....	23,677,730	39,619,309
Réserve.....	3,000,000	4,700,000	Prêts et Placements.....	27,457,090	40,278,360
Actif Total.....	33,090,192	52,958,504			

A 85 Succursales et aussi des Agents et Correspondants dans toutes les Principales Villes du Monde.

## DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

A toutes les Succursales.

Intérêt calculé au plus haut taux

Succursale de Québec,

P. B. DUMOULIN,

Gérant.

# L'AGENCE MERCANTILE BRADSTREET

La Compagnie Bradstreet, Propriétaire

111, COTE DE LA MONTAGNE,

QUEBEC.

4 volumes publiés annuellement, et l'usage des rapports commerciaux, des différents genres de commerce.

CONDITIONS DONNÉES SUR DEMANDE.

## Bureau d'Enregistrement

- Déc. 13—Déclaration d'hérédité par Dame Victor de L. Laurin, sur 78, 75, de l'Ancienne Lorette.  
 Vente, par J. Chs. Rondeau à J. Emile Girard de partie de 45 de St Felix du Cap Rouge.  
 Obligation par Wilfrid Nicole à Edgar Gauthier sur le no. 127 de St Sauveur.  
 Vente par Vve Olivier Leblond à Eusèbe Leblond de la moitié du No. (209-1) du quartier St Roch.  
 Transport et subrogation par Robert L. Ellis à la Banque British North America de créances dues par Alfred O. Falardeau & Constant Napoléon Falardeau  
 Obligation par Madame Jérémie Aubry en faveur de Charles Dorion sur no 276 de Charlesbourg.  
 Obligation par Cléophas Biron & al au Révérend Jean Baptiste Emile Pouliot sur le lot no 103 de St Ambroise.  
 Vente par Mathias Roy à Elzéar Doré du no 140 de N. D. Banlieue.  
 Vente par Théo. O. Chouinard à Aug. C. Hamel du lot no 163-8 Cap Rouge.  
 Obligation par Louis Labrecque à Léa Robitaille sur lot no 826 du quartier St Roch.  
 Testament de dame Jean Baptiste Patry.  
 Déclaration supplémentaire de Geo. Patry re no 1227 de St Sauveur de Québec.  
 Obligation par Jos. Patry en faveur de Alphonse Gagnon sur lot 1227 de St Sauveur.  
 Vente par l'Hon. P. Aug. Choquette à Dame C. F. Caron des lots no 430-431 de 509 de St Roch nord.  
 Déc. 14—Obligation par François Nantel à Oscar Evanturel sur 194-5 de Beauport.  
 Vente par Alphonse Michaud à Ch. Ovide Godbout de 44 Charlesbourg.  
 Vente par Alphonse Michaud à Fabrique de N. D. des Laurentides de 43 Charlesbourg.  
 Subrogation par Dame Veuve Octave Migner à l'abbé L. Côté, acceptée par L. H. Garneau sur 233-1, 234-1, 235-1, de 98-233-98-234-98-235, de N. D. de Québec.  
 Obligation par Réd. J. B. Ruel à Joseph Carrier sur partie de 234 de Beauport.  
 Obligation par P. A. Choquette à Ed. Vadeboncoeur sur 509-9, et 509-10 de St Roch nord.  
 Obligation par John DeVarenes à Théodore Leclerc sur 955 et 956 de St Sauveur.  
 Autorisation à Dame Edouard Fleury affectant le no 542 de St Roch.  
 Vente par Mme Frs. Xavier Langlois à Dame Ed. Fleury de 542 de St Roch nord.  
 Obligation par Louis Fleury à Ls. Joseph Mathieu sur 3755-130 de St Jean.  
 Déc. 16—Vente par les Com. d'Ecoles de N. D. des Laurentides à Albert E. Seifert du lot no 1390 de St Ambroise.  
 Obligation par Nap. Carmichael en faveur de Hon. E. S. Déry sur les lots no 3726-1, 3726-2, 3727-3726 du quartier St Jean.  
 Vente par Phydime Savard à Wilbrod Savard du lot no 266 et partie de 267 de St Ambroise.  
 Obligation par Eusèbe Leblond & al en faveur de Georges Belleau sur le lot no 207-1 du quartier St Roch.  
 Déc. 17—Vente par Alexis Rhéaume à Alex. A. Bastien de partie des lots no 653 et 654 de St Ambroise.  
 Donation par M. Bédard & uxor à Arthur Bédard de 328 et droit de prendre de l'eau sur 329 de l'ancienne Lorette, 99-100 de St Ambroise.  
 Obligation par Dame Veuve Alfred Denis à Alfred Maranda sur moitié nord-est de 1025 de St Sauveur.  
 Obligation par Alfred Blouin à J. A. Maranda sur 2073 de St Sauveur.  
 Vente par J. Lavigreur à S. Chamberland de 949 de St Sauveur.  
 Bail par MM. Octave Bédard & al à "The Royal Bank of Canada" affectant 508-333 de St Roch nord.  
 Vente par Vve Léon M. Carrier à Dame Jeanne H. B. St Jacques, du droit de passage sur partie du lot 1453-2 de St Ambroise.  
 Vente à réméré par J. B. Turgeon à J. Alphonse Rainville, partie de 40, Charlesbourg.  
 Vente par Joseph Proteau à Joseph Jobin, de moitié nord de 351 de St Ambroise.  
 Vente par Joseph Proteau à Ambroise Jobin, de moitié sud de 351 de St Ambroise.  
 Vente à réméré par Philéas Durand à Louis Magnan de 389-1 de Charlesbourg.  
 Vente par Mme Philéas Grenier à P. S. Proteau de 334 de SS Roch.  
 Obligation par P. S. Proteau à F. X. Allaire sur 334 de St Roch.  
 Obligation par Arthur Monier à Louis Joseph Mathieu sur partie de 934 de St Roch.  
 Obligation par Geo. Lafrance à Louis Magnan, partie de 465 de Charlesbourg.  
 Vente à réméré par Emile Tancrede à Oct. Ratté de 57 St Roch nord.  
 Main levée par Percepteur du Revenu à succ. Joseph Pichette sur moitié 3728 et droit de mitoyenneté sur 3726 de St Jean.  
 Vente par G. A. Vandry à Sieurs J. F. Lavoie & al de 75-2 de N. D. de Québec.  
 Vente par "The American Surety Co. of N. York" à A. S. Auger de 4437-111, 112 de Montcalm.  
 Testament de Elie Bédard.  
 Déclaration par Pierre Dugal sur partie de 1969 de St Pierre, 367 de Charlesbourg, 216 de St Sauveur et 215 dit cadastre.  
 Vente par Adolphe Boivin à C. E. Boivin de 218 de St Dunstan du Lac Beauport.  
 Obligation par Mme James Shea à Mme Jos. Dumont sur 2195 de St René.  
 Donation par M. J. Fortin à Moise Gagnon et uxor, moitié indivisé de 197, 198 et 199 de St Roch.  
 Vente par Quebec Land Co à M. O. Ouellet de 508-752 et 753 de St Roch nord.  
 Echange par le Séminaire de Québec et Soeurs de la Charité de Québec, de parties de 589 de St Roch nord, et parties de 588, 591 et 737 de Beauport.  
 Obligation par Mme Narcisse Cauchon à Mr J. L. Carrier sur 508-154 St Roch nord.  
 Obligation par J. L. P. Poulin à Mr J. L. Carrier sur 508-106 de St Roch nord.  
 Vente par Quebec Land Co, à Comte Visait de Boscarmé de 666-667-668-669-676-677-678-679, de 509 de St Roch nord.  
 Vente par "The Frotenac Realty Co" à "Nor Mount Realty" parties de 714, 721, 726, 724-1, 727, 728, partie est de 731 de Beauport.  
 Vente par P. A. Choquette à Oct. Bédard de 508-290 de St Roch nord.  
 Vente par Quebec Land Co à Chs. Ed. Fahyan de moitié est de 508-440 de St Roch nord et moitié ouest de 508-439, dit Cadastre.

Obligation par Jos. A. Durand à Mr Jos. Couture de 605, 608 de St Ambroise.

Obligation par L. P. Côté à Société Prêts et Placements de Québec sur 3980-3981 de Montcalm et 1868 de St Sauveur.

Vente par Québec Land Co à Edmond Bolduc de 509-406 de St Roch nord.

Vente par Edmond Bolduc à Jos. Albert Bouchard sur 508-406 de St Roch nord.

Vente à réméré par Napoléon Rocheleau à Alfred Robert de partie de 714 de Beauport.

Déc. 18—Testament de Dame Jos. Cauchon.

Déclaration d'hérédité par Jos. Cauchon sur partie du lot 329, 332, 340 de Beauport.

Obligation par Adolphus E. Pfeiffer en faveur de J. L. Davie sur les lots no 55, 56, 57 et 58 subdivisions de 97 de N. D. de Beauport.

Bail par Jos. Devarennas à Antoine Carani affectant le lot no 1065 de St Sauveur.

Testament de J. L. Letourneau.

Déclaration d'hérédité par Vve J. L. Letourneau affectant le lot no 699 de St Sauveur.

Obligation par F. Henri Racine en faveur de Wenceslas Watters sur le lot no 21-8 de N. D. de Québec.

## LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

Voici une institution qui offre une sûreté absolument parfaite à l'épargne, aux économies du cultivateur, de l'ouvrier, et de personnes ne recevant qu'un modeste salaire gagné à grande peine. Les garanties exceptionnelles qu'elle offre aux déposants, d'après les termes mêmes de sa charte, la distingue, conjointement avec son institution-sœur de Montréal, des autres corporations financières autorisées à recevoir des dépôts.

La Caisse d'Economie de Notre-Dame, n'ayant pas de circulation, et ne faisant pas d'escompte de billets de commerce, n'a de véritables créanciers que ses déposants eux-mêmes, qui ont seuls droit à son actif.

L'épargniste a donc, dans cette institution, une garantie de tous repos qu'ils ne peut trouver ailleurs, et c'est absolument ce que le Législateur a voulu lui assurer par les termes de sa charte, et par les restrictions qu'il a imposées à ses opérations. Ce caractère d'incontestable sûreté lui a valu jusqu'ici la confiance du public, et a été la raison de ses succès dès les premiers jours de son existence, en 1848.

Ajoutons, avec cela, qu'elle a toujours été habilement et sagement administrée.

## DERNIERES HEURES

St. Joseph de Beauce. — Joseph Cliche, charron, actif vendu par J. P. B. Gagnon, le stock de voitures et fournitures au montant de \$1,539.63 à raison de 26 centins dans la piastre, les Bois divers \$111.94 à raison de 40 centins dans la piastre, les crédits \$2,512.09 à raison de .033 centins dans la piastre, les machineries

\$174.00 à raison de 23 centins dans la piastre. Un safe \$20.00 le tout adjuré à Mme Léa Poirier Cliche Un piano évalué à \$260.00 adjuré à Mr. J. U. Drombrowski pour \$125.00

St. Louis de Ha. Ha. — Geo. Rouleau, marchand, J. P. E. Gagnon nommé curateur.

Malbaie. — Ant. Langevin Frères, marchands. J. P. E. Gagnon nommé curateur.

Québec. — J. A. Bernier "Léon Gaboury Enreg.," épicier, actif vendu par J. P. E. Gagnon, le fonds de Commerce et ameublement au montant de \$5,831.98 à raison de 57½ centins dans la piastre, le Roulant au montant de \$308.25 à raison de 42 centins dans la piastre le tout adjuré à Mess. Gagnon, Garant Ltée., les crédits au montant de \$619.29 à raison de 65¾ centins dans la piastre adjuré à Mr. J. Morel de Québec.

St. Joseph de Beauce. — Joseph Cliche, charron, un emplacement de forme irrégulière leque l terrain fait partie du lot numéro six cent quarante et un (641), du cadastre de St. Joseph de Beauce, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; sujet à une rente annuelle de \$20.40 en faveur de Ephrem Lambert de St. Joseph de Beauce, payable le 1er Novembre de chaque année, annoncé en vente par le shérif, par mandat du curateur J. P. E. Gagnon, pour mardi, le 14 Janvier prochain, la vente aura lieu au bureau du shérif, au palais de Justice à St. Joseph de Beauce à 10 heures a. m.

Québec. — Madame Louis Langlois, marchand épicier, actif annoncé en vente par Bédard & Bélanger, pour Lundi le 23 Décembre courant à 11 heures a. m. à leur bureau 101 Rue St. Pierre.

Québec. — Joseph Gouge, Entrepreneur, Menuisier, actif annoncé en

vente par Bédard & Bélanger, pour Vendredi le 27 Décembre courant à 11 heures a. m. à leur bureau 101 Rue St. Pierre.

Grande Rivière. — Michael James Ahern, Marchand R. Ernest Lefavre, de Lefavre & Lefavre, nommé curateur.

Malbaie. — C. Lapointe & Cie, marchands, Actif vendu par R. Ernest Lefavre, de Lefavre et Lefavre. Le fonds de Commerce vendu à 46% adjuré à M. Edgar Larouche, de Malbaie.

## NOTE D'ASSURANCE

Dans le seul mois de novembre, il y a eu plus de six cent adhésions aux Prévoyants du Canada pour au-delà de mille parts; le capital inaliénable du Fonds de Pension seulement, s'est accru de onze mille sept cent cinquante piastres.

Ces chiffres parlent beaucoup en faveur de cette institution.

Pour toutes informations adressez-vous "Les Prévoyants du Canada."

85, rue Dalhousie.  
Québec.

Antoni Lesage,  
Gérant-Général.

**J. A. KIROUAC & CIE**  
Libraires Importateurs en Gros  
34, RUE DE LA FABRIQUE  
QUEBEC

Classiques, Livres de Piété, Imagerie, Statues, Papeterie, Cartes Mortuaires, Cartes de Fête, Parfumerie, Bronze en Poudre, Jouets, Articles de Fantaisie, Etc., Etc.

Cette maison est des plus recommandable à Messieurs les membres du Clergé.

## ACTIONS CIVILES A QUEBEC

## COUR SUPERIEURE

- Déc.—12—Cokburn & Co Ltd vs. Dame Odile Hudon, Jos. Couchy, Chaudière Curve, 130.79.—Dette.
- Déc.—13—Raoul Bergevin vs David Rochon, Beauharnois. \$300.00 Hypots.
- Déc.—14—Cokburn & Co Ltd vs. Delle Blanche Lizotte, Qué. \$288.31.—Dette.
- La Provinciale Ass. Mont.
- Déc.—14—Ernest Pierre Bérubé vs. James A. McGowan, Qué. \$1000.00—Dommage.
- Déc.—14—La Cie P. T. Légaré vs. Ernest Paquin, Ste Cécile de Lévrard. \$132.90.
- Déc.—14—Adéline Drolet vs. Albert Tremblay, St Bruno, \$650.00—Hypoth.
- Déc.—14—La Fonderie Roy vs. The Quebec Contracting Co. Mont. \$1152.27—Dette.
- Déc.—14—Adélar Desrochers vs. Caroline Desrochers, Irénée Desrochers, St Augustin. \$4000.00—Ann. de contrat.
- Déc.—14—Isidore Pouliot vs. Léopold Poirier, Québec. \$134.33—Billet.
- Déc.—16—Joseph Armand McGowan vs. Ernest Pierre Bérubé, Québec. 1000.00—Dommages.
- Déc.—17—Alfred J. Fortin & al. vs. Quebec Contracting Co, Mont. \$169.00—Compte.
- Déc.—17—Elmire Fiset vs. J. Heuri Chartré, Qué. \$200.00—Sai. revend.
- Déc.—17—Elmire Jobin vs. The Quebec Lake St John Ry. Qué. \$2000.00—Acc. de travail.
- Déc.—17—Elzéar Dallaire vs. Pierre Cérénius Blouin, Alph. Blouin, St Jean d'Orléans. \$211.00—Dette.
- Déc.—17—Nazaire Côté vs. Vincent Gariépy, Québec. \$120.00—Compte.
- Déc.—17—Louis Couture vs. Jos. Buisson, Québec. \$315.00—Dette.
- Déc.—18—Louis Jules Mathieu vs. W. H. Davidson, Quebec. \$311.25
- Déc.—18—Fidèle Blouin & al. vs. Eugène Harvey, La Tuque. \$144.90—Dette.
- Déc.—18—The National Breweries Ltd vs. Alfred Roussin, Québec. \$3468.45—Dette.
- Déc.—18—Louis Beaulieu & al vs. Virginie Arcand, St Marc. \$117.60—Billets.
- Déc.—18—Honorine Morand vs. Ludger Rousseau, St Coeur de Marie. \$112.00—Hypot.
- Déc.—18—Louis Beaulieu & al. vs. Georges Zaki, St Paul du Buton. \$175.39—Billet.
- Déc.—18—Aimée Denniss vs. P. E. Emile Bélanger, Québec. \$4132.50. In warrant.
- Déc.—18—Joseph Tanguay vs. After Boulé, Shawinigan. \$136.64—Billet.

## COUR DE CIRCUIT

- Déc.—13—Charles Audet vs. Alexandre Bolduc. \$97.32.
- Déc.—13—Chs. A. Parent vs. J. F. Bourbonnais. \$44.52.
- Déc.—13—Chs. A. Parent vs. Adjutor Auger, Jos. A. Duchêne & al. \$9.91.
- Déc.—13—Achille Paquet vs. Jos. R. Gunner. \$84.00.
- Déc.—13—Frs. X. Demers vs. Etienne Hallé, A. B. Dupuis. \$25.
- Déc.—13—Stanislas Hamel vs. Edgar Turgeon, Germ. Lépine. \$27.78.
- Déc.—13—The Sultana Ltd vs. A. Lyonnais. \$20.15.

- Déc.—13—Germain Lépine vs. Odilon Lacroix. \$44.00.
- Déc.—13—Albert Légaré vs. Lauréat Huot. \$25.00.
- Déc.—13—Elie Carmichael vs. Robert Grant. \$27.00.
- Déc.—13—Pierre T. Légaré & al. vs. Achilas Vaillancourt, Eastern Township Ltd, Coy. \$22.62.
- Déc.—14—La Comp. P. T. Légaré vs. Hermand Caron, The Quebec Contracting Co. \$44.85.
- Déc.—14—Lomer Massicotte, vs. Félix Gauthier, Jean Bte. Jinchereau & al. \$31.09.
- Déc.—14—Idem vs. Camille Fournier, Rodolphe Douville, \$12.20.
- Déc.—14—Joachim Godbout vs. Trefflé Coulombe. \$90.00.
- Déc.—14—Pierre Abbis vs. E. Maréchal. \$22.50.
- Déc.—14—Gustave Beauchamp vs. Gédéon Bergeron. \$28.91.
- Déc.—14—Joseph Laflamme vs. Quebec Contracting Coy. \$8.00.
- Déc.—14—Gagnon, Garant Ltée vs. Georges Girard. \$23.50.
- Déc.—14—Robert Sample vs. Odilon Dussault. \$31.50.
- Déc.—14—Uldéric Girard vs. Narcisse Latulippe. \$21.00.
- Déc.—14—La Cie Publicité Québecquoise vs. J. Nap. Parcot. \$20.00.
- Déc.—16—The Brantford Carriage Co. vs. Josaphat Audette & al. \$29.65.
- Déc.—16—La Banque Nationale vs. Alph. Vallerand. \$52.50.
- Déc.—16—Ambroise Drapeau vs. E. A. Evans. \$19.50.
- Déc.—16—Dlle Seraphine Gulibaut vs. Josaphat Audette & Louis Savard—mis en cause. \$19.55.
- Déc.—16—Honoré Houde vs. B. I. Goodman, N. S. Shaw & al. \$17.15.
- Déc.—16—Louis A. Carrier vs. Josaphat Desrochers. \$63.00
- Déc.—16—Joseph E. Lapointe vs. S. Thomas Fournier. \$18.30.
- Déc.—16—Charles Martel vs. The Utilities Ltd. \$10.00.
- Déc.—17—Normand Marcotte vs. Noël Côté. \$18.35.
- Déc.—17—Idem vs. François Béland. \$15.00.
- Déc.—17—Idem vs. S. A. Paquin. \$14.50.
- Déc.—17—Gustave Beauchamp vs. Honoré St Jean. \$6.45.
- Déc.—17—Hon. P. A. Choquette & al vs. Joseph Boudreault, The Louis Gauthier Co. \$44.45.
- Déc.—17—La Cie Pharmaceutique vs. N. E. Bernier. \$59.19.
- Déc.—17—Idem vs. Armand Brassard. \$49.66.
- Déc.—17—Idem vs. Compagnie Paquet. \$25.15.
- Déc.—17—Dlle Alphonsine Lessard vs. Honoré Minguy. \$10.31.
- Déc.—17—Jules Gingras vs. David Béland, Le club de Hockey Quebec. \$12.60.
- Déc.—17—La corp. Village Ste Anne vs. Onésime Giguère. \$87.34.
- Déc.—18—Joseph Lemieux vs. Iregus St Hilaire. \$67.15.
- Déc.—18—The Canadian Biscuit Co vs. W. Lapointe. \$91.68.
- Déc.—18—La Cie Paquet Ltée vs. La Cie Ch. Fer Pacifique. \$96.58.
- Déc.—18—Jules S. Grenier vs. S. Arthur Fournel. \$89.05.
- Déc.—18—Dlle Arthémise Ferland vs. Charles Munro, La cité de Québec. \$17.55.
- Déc.—18—Barthélémi Bourassa vs. Pierre Dion. \$34.46.
- Déc.—18—Célestin Marcoux vs. Paul Lachance. \$41.49.
- Déc.—18—Omer Blouin vs. Adjutor Lachance. \$4.65.
- Déc.—18—René Fortin vs. Etienne Hallé. \$6.25.
- Déc.—18—Zotique Roger vs. Delle Léda Chartré. \$18.75.
- Déc.—18—James Brown vs. Doyon & al. \$38.00.
- Déc.—18—Louis A. Carrier vs. Adélar Lainé. \$26.68.
- Déc.—18—Delle Marie A. M. L. Boisclair et vir vs. Alphonse Drolet. \$17.50.
- Déc.—19—La Banque Nationale vs. F. X. E. Proulx. \$88.00.
- Déc.—19—Idem vs. P. Chabot & Cie. \$32.50.
- Déc.—19—James Brown & al vs. C. W. Buzzell. 15.20.
- Déc.—19—Joseph A. Kirouack vs. S. G. Delâge. \$57.90.
- Dc.—19—Frs X. Drouin vs. Louis Fréchette, Standard Chemical Iron Co Lte. \$11.00.

## LA LOI LACOMBE

Anderson Joseph, cordonnier ;  
 Aubin Xavier, journalier ;  
 Beaulieu Dominique, garde moteur ;  
 Bédard Moïse, commis épicier ;  
 Blais Ed. N., employé civil ;  
 Belleau Cléophas, journalier ;  
 Beaulé William, commis ;  
 Brochu David, serrefrein ;  
 Bourgoing Alfred, plombier ;  
 Boucher Arthur, journalier ;  
 Barbeau J. Nap., peintre ;  
 Boivin Alfred, mégissier ;  
 Bilodeau Louis, peintre ;  
 Bernier J. E., mécanicien ;  
 Bélanger Joseph, cordonnier ;  
 Bruneau F. X., constable ;  
 Beaupré Napoléon, cordonnier ;  
 Belleau Georges, employé civil ;  
 Burns Amos, employé Q. R. L. Co ;  
 Boivin Adélar, tailleur en fourrures ;  
 Bouret Wilfrid, empl. Bell Tel. Co ;  
 Baribeau Donat, Bird Manfct. Co. ;  
 Boucher Arthur, menuisier ;  
 Bernier Georges, journalier ;  
 Bédard Alexandre, pompier ;  
 Bouré Georges, charretier ;  
 Boucher Rémi, plombier ;  
 Baron Eusèbe, journalier ;  
 Bélanger Achille, architecte ;  
 Carrier Louis, mégissier ;  
 Childs W. H., inspecteur de pain ;  
 Côté Joseph, relieur ;  
 Chaballe Joseph, journaliste ;  
 Côté Victor, cordonnier ;  
 Cartier Jacques, agent d'ass. ;  
 Carrier Cyrille, mouleur ;  
 Dumaine Oscar, serrefrein ;  
 Dugas Alexandre, cordonnier ;  
 Daigle Joseph, tanneur ;  
 Drovin Jos. E., commis voyageur ;  
 Desroches Jos. Aug., tailleur ;  
 Doré Jos M., huissier ;  
 Demers Ls. Ph., journalier ;  
 Dassylva Jos., constable ;  
 Ducharme Édouard, menuisier ;  
 Denis Jos., garde moteur ;  
 Deschamps Ls. Ph., emp. ch. fer ;  
 Fortin Joseph, peintre ;  
 Fortin Alph., ouv. en Fourr ;  
 Gingras J. Ern., journalier ;  
 Girard Onésime, garde moteur ;  
 Gravel Adjutor, commis ;  
 Guilmette Arist., serrefrein ;  
 Gauvin Pamphile, plombier ;  
 Gagnon Georges, menuisier ;  
 Gagné Ferdinand, menuisier ;  
 Gagnon Antoine, emp. de ch. ;  
 Gagnon Joseph A., commis ;  
 Gagnon L. M., commis ;  
 Gauthier Félix, bijoutier ;  
 Girard Valère, pompier ;  
 Gosselin Georges, barbier ;  
 Gingras Josephat, journal ;  
 Grantham T. E., col. d. de ch.  
 Gobeil Évariste, commis ;  
 Huard William, journalier ;  
 Hains Zéphirin, chauffeur ;  
 Houde Aldore, pompier ;  
 Houde Louis, commis ;  
 Healey W. H. agent d'ass.  
 Juneau André, relieur ;  
 Lepage Alb., emp. de ch. de fer ;  
 Lacombe Victor, cordonnier ;  
 Lambert Gaud., emp. de ch. de fer ;  
 Letarte L; N., emp. de ch. de fer ;  
 Lortie Arthur, électricien ;  
 Lachance Paul, emp. de ch. de fer ;  
 Lyons Wm, emp. Bell Teleph. ;  
 Lambert Raoul, forgeron ;  
 Lafrance Gasp, emp de la Cité ;  
 Leclerc Laurent, chauffeur ;  
 Langlois Va ère, ingénieur ;  
 Lacroix Jos O., Bell Tel. ;  
 Lacroix Elzéard, barbier ;  
 Labrie Nap., charpentier ;  
 Leclerc Lauréat, électricien ;  
 Laroche Hon., journalier ;  
 Labrecque Adél, garde magasin ;  
 Labbé Amable, journalier ;  
 Lavallée Théoph., journalier ;  
 Lafrance Alph, garde moteur ;  
 Laberge Arthur, charretier ;  
 Lemieux J. A. E., commis ;  
 Marticotte Alex., journalier ;  
 Moffet Georges, commis ;  
 Moisan Louis, typographe ;  
 Maranda Jean, couvreur ;  
 Martel Albert, emp civil ;  
 Motard Oscar, journalier ;  
 Morisset Octave, journalier ;  
 McTeau Joseph, journalier ;  
 Nadeau Théophile, couvreur ;  
 Nolet Alfred, gardien ;  
 Ouellet Alfred, menuisier ;  
 Ouellet Philippe, journalier ;  
 Ouellet Jos. B., chauffeur ;  
 O Hearn Thomas, mégissier ;  
 Perron G. A. commis ;  
 Paulet Luc S., emp de ch. de fer ;  
 Paradis J T., commis ;  
 Plamondon L. P., journal ;  
 Poulin Lauréat, plombier ;  
 Paré Albert, journalier ;  
 Pageau Jos Bell Tel. ;  
 Pichette Albert, tailleur ;  
 Paré Emile E., commis ;  
 Parent Adjutor, cordonnier ;  
 Pageau Fortunat, cordonnier ;  
 Poliquin Arthur, doreur ;  
 Paré O Journalier ;  
 Rochette Pierre, cuisinier ;  
 Richard Arthur, commis bar ;  
 Roberge Arthur, serrefrein ;  
 Poirier Philippe, cordonnier ;  
 Patry Frédéric, pressier ;  
 Paquet Alphonse, cordonnier ;  
 Simard A. T., pilot ;  
 Samson J A., commis ;  
 St-Pierre G., journalier ;  
 Simard J. O., typographe ;  
 Therrien Pierre, mégissier ;  
 Tardif Louis, emp. ch. de fer ;  
 Trudel Ferdinand emp ch de fer ;  
 Tardif Edgar emp. ch. de fer ;  
 Turgeon Edgar, journalier ;

Turgeon J. N., tanneur ;  
 Vézina Philibert, charretier ;  
 Vallée Evangeliste, journal ;  
 Vaillancout J. C., menuisier ;  
 Wright W. G., mécanicien ;

## LA BANQUE NATIONALE

Capital autorisé \$5,000,000 capital payé \$2,000,000, fonds de réserve \$1,400,000, dividende annuel de 8% quatre paiements trimestriels de 2%.

Voilà en quelque mots le bilan de la doyenne des banques canadiennes françaises. Elle vient d'annoncer le paiement de son nouveau dividende de 2% pour le dernier trimestre.

La Banque Nationale compte plus d'un demi-siècle d'existence, près de 53 ans, pour être plus précis, et c'est la seule banque dont les bureaux principaux sont restés à Québec. Ses succursales sont légions mais elles sont toutes dans la province de Québec, exception faite du comptoir qu'elle a ouvert à Paris et de sa succursale d'Ottawa.

Nous voyons par son dernier rapport que ses profits durant son dernier exercice terminé le 30 août dernier représentaient un pourcentage de 147 1/10 % sur le capital de l'institution contre 13 1/3 % pour l'exercice précédent. Ses opérations durant l'exercice courant paraissent être plus florissantes encore.

Son passif envers le public était de \$18,150,640.00 le 30 avril dernier et ce passif était alors garanti par un actif d'une valeur incontestable de \$21,697,791.77 dont \$7,683,161.11 immédiatement réalisables et ses directeurs ajoutaient avec raison que l'institution se trouvait alors dans la position la plus forte qu'elle avait jamais atteinte depuis sa fondation.

Rien d'étonnant par conséquent que la Banque Nationale jouisse de la confiance de nos capitalistes, de nos hommes d'affaires et en particulier de l'épargniste.

La façon de présenter le change à un client a beaucoup à faire avec la renommée d'un magasin. Point n'est besoin de lui compter dans sa main comme si vous aviez peur qu'il pense que vous vouliez le voler ; ni non plus de le jeter d'une façon brutale sur le comptoir.

Pour obvier à tous les inconvénients et inconvenances possibles et imaginables, procurez-vous un rond en caoutchouc ou en verre sur lequel le change sera présenté pour son inspection.

Vous vous en trouverez bien.

# J. B. BEDARD & FRERES

Importateurs et Agents de Manufacturiers

MANUFACTURIERS DE BALAIS BROSSES ET POUDRE A PATE

Nos 44 & 46, rue St-Pierre et 11 rue du Porche

Tél. 1450

QUEBEC.

# GAUVREAU, BEAUDRY & Cie

NEGOCIANTS & IMPORTATEURS

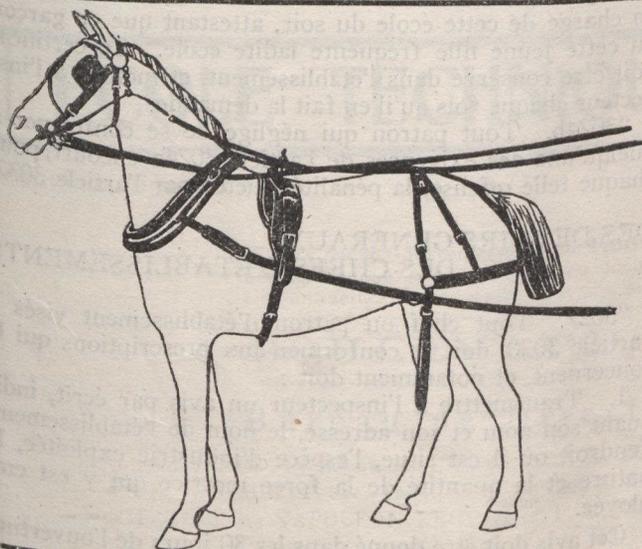
.... NOUVEAUTÉS ....

EN GROS SEULEMENT

48, rue St-Pierre

:::

QUEBEC.



## La Cie J. H. Jacques & Fils

Marchands de Cuir, Harnais, Fournitures pour Cordonniers et Selliers

47, rue St-Pierre QUEBEC,

Téléphone 1170

Gros et Detail

Demandez nos Prix avant d'acheter, ils sont toujours les plus bas.  
Succursale a Levis

93, rue Commerciale

Téléphone Bellechasse 32

**Fabrication de Harnais**

Harnais légers. Harnais doubles, Harnais simples de travail,  
Harnais doubles de fermes Harnais de chantiers, Selles, Brides,  
Courroies, Couvertes, Fouets et Grelots, etc

Nous n'avons pas de voyageurs, mais nous ferons bénéficier nos clients  
de ces économies en leur vendant le meilleur marché.

*Demandez le*

# TABAC TRICOLORE

*Doux et Agréable au goût*

*Manufacturé par*

*La Cie B. Houde, Ltée*

**QUEBEC.**



L'inspection des établissements industriels et des édifices publics relève du département des travaux publics et du travail, de Québec.

L'hon. L. A. Taschereau, ministre ; S. Sylvestre, sous-ministre ; Alphose Gagnon, secrétaire.—Bureau de Montréal : 9 rue Saint-Jacques ; Louis Guyon, inspecteur en chef ; James Mitchell, inspecteur ; O.-J. Monday, inspecteur ; J.-E. Deslauriers, Mme Louisa King, inspectrice ; Mlle Clémentine Clément, inspectrice.—Bureau de Québec : (Département des travaux publics et du travail) ; P.-J. Jobin, inspecteur ; Sam. Desrochers, inspecteur ; Mme Eus. Lemieux, inspectrice.

#### EXTRAIT DE LA LOI ET DES REGLEMENTS

“3021. Les établissements industriels visés dans l'article précédent, doivent être construits et tenus de manière à assurer la sécurité du personnel et dans ceux qui contiennent des appareils mécaniques, les machines, mécanismes, appareils de transmission, outils et engins, doivent être installés et entretenus dans les meilleures conditions possibles pour la sécurité des travailleurs.

2. Ils doivent encore être tenus dans les meilleures conditions possibles de propreté ; offrir un éclairage et une circulation d'air suffisante pour le nombre des employés, présenter des moyens efficaces d'expulsion des poussières produites au cours du travail, ainsi que des gaz à vapeur qui s'y dégagent et des déchets qui en résultent ; offrir, en un mot, toutes les conditions de salubrité nécessaires à la santé du personnel, tel que requis par et conformément aux règlements faits par le conseil d'hygiène de la province de Québec avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

“3023. Dans les établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes par le lieutenant-gouverneur en conseil, l'âge des ouvriers ne doit pas être moindre de 16 ans pour les garçons et de 18 ans pour les filles et les femmes.

2. Dans tous les établissements autres que ceux indiqués dans le paragraphe précédent, l'âge des ouvriers, que ce soit des garçons ou des filles, ne doit pas être moindre de quatorze ans.

3. Le patron de l'enfant ou de la jeune fille doit, s'il en est requis, présenter à l'inspecteur, un certificat d'âge, signé des parents, du tuteur ou des autres personnes ayant la garde ou la surveillance de l'enfant ou de cette jeune fille, ou l'opinion d'un médecin écrite à ce sujet.

L'inspecteur peut exiger que ce certificat soit vérifié au moyen d'affidavit.

“3024. Un nouvel examen des enfants ou filles déjà admis dans l'établissement peut être fait, à la demande de

l'inspecteur, par un des médecins hygiénistes ou par tout autre médecin, et sur l'avis de tel médecin, l'employé examiné peut être renvoyé du service pour défaut d'âge ou même de forces physiques.

“3024a. Tout garçon ou toute jeune fille au-dessous de 16 ans employé dans un établissement industriel et qui ne sait ni lire ni écrire, doit, tant qu'il ou qu'elle continue d'être ainsi employé ou jusqu'à ce qu'il ou qu'elle sache lire et écrire, fréquenter continuellement une école du soir, de la municipalité où elle réside, s'il y en a une, et aucun des patrons ne doit admettre de jeune garçon ou de jeune fille dans son établissement, sans s'être assuré que ce jeune homme ou cette jeune fille sait lire et écrire, ou suivant le cas, sans un certificat du directeur ou autre instituteur en charge de cette école du soir, attestant que ce garçon ou cette jeune fille fréquente ladite école. Ce certificat doit être conservé dans l'établissement, et montré à l'inspecteur chaque fois qu'il en fait la demande.

“3024b. Tout patron qui néglige de se conformer à quelque-une des exigences de l'article 3024a encourt, pour chaque telle offense, la pénalité édictée par l'article 3037.

#### DES DEVOIRS GENERAUX DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS

“3027. Tout chef ou patron d'établissement visés à l'article 3020, doit se conformer aux prescriptions qui le concernent, et notamment doit :

1. Transmettre à l'inspecteur un avis par écrit, indiquant son nom et son adresse, le nom de l'établissement, l'endroit où il est situé, l'espèce d'industrie exploitée, la nature et la quantité de la force motrice qui y est employée.

Cet avis doit être donné dans les 30 jours de l'ouverture de tout établissement nouveau, et dans les 30 jours de l'entrée en vigueur de la présente loi pour les établissements actuellement en existence.

2. Transmettre à l'inspecteur un avis par écrit, informant de tout accident qui a causé la mort de quelqu'un des travailleurs ou lui a causé des blessures graves qui l'ont empêché de travailler, et ce dans les quarante-huit heures de l'accident.

Cet avis doit indiquer le domicile de la personne tuée ou blessée ou l'endroit où elle a été transportée, afin de permettre à l'inspecteur de faire l'enquête que lui prescrit la loi à ce sujet.

3. Tenir des registres où sont entrés :

(a) Les noms, âge et lieu de résidence des enfants, garçons, filles ou femmes qu'il emploie et, quand le lieu de résidence est dans une municipalité dans laquelle les maisons sont numérotées, la rue et le numéro.



PROVINCE DE QUEBEC  
(Canada)

# Terres a Vendre

Brillant avenir pour les Colons et les Industriels

## CHASSE ET PECHE

Il y a plus de six millions d'acres de terres arpentées et divisées en lot de ferme à vendre dans et pour la province de Québec.

Le prix de ces terres varie de vingt à cinquante sous l'acre.

Les colons qui désirent se créer un établissement peuvent acheter un lot de cent acres dans l'une des fertiles régions suivantes : 1. Région du Lac St-Jean ; 2. Région de l'Outaouais et du Temiscamingue ; 3. Région du St-Maurice ; 4. Le bas du fleuve St-Laurent (côté sud) ; 5. La vallée de Matapédia ; 6. La Gaspésie ; 7. l'Abitibi.

Quelques-unes de régions offrent des avantages exceptionnels.

## CONCESSIONS FORESTIERES

Les concessions forestières ou la permission de couper du bois sur les terres de la Couronne se vendent à l'enchère publique.

Avis de ces ventes est donné dans les journaux du pays

Ces concessions forestières comprenant, selon les régions, toute espèce de bois ; épinettes blanche, épinette noire, érable, merisier, hêtre, sapin, tremble, etc!

Elles sont sujettes à une rente forestière de cinq piastres par mille, payable avant le premier de septembre de chaque année.

## POUVOIRS HYDRAULIQUES

Pour faciliter le développement industriel dans la province, le département loue les cascades ou chutes formées par les rivières ou les lacs.

Le prix de ces concessions varie suivant l'importance et la puissance des pouvoirs hydrauliques

Pour renseignements plus précis sur la valeur des terres et des bois, adressez au département des Terres et Forêts.

# ECOLE TECHNIQUE DE QUEBEC.

Incorporée le 14 mars 1907.

Statuts de Québec, 7 Ed. VII, chap. 27, 1907.

Fondée par le Gouvernement de la Province de Québec, qui a procuré les fonds nécessaires pour son érection et son aménagement et qui lui accorde une subvention annuelle. L'école reçoit aussi une subvention annuelle de la Cité de Québec.

**BOULEVARD LANGELIER**

**Bureau de Direction - Juin 1912**

A. PICARD, Président.

E. T. NESBITT, Sec.-Trés.

Son Hon. le Maire NAPOLÉON DROUIN

F. X. DROLET

Dr. J. GOSSELIN

P. M. SHIELDS.

A. MACHERAS, Principal.

G. A. VANDRY.

M. J. A. LANGLOIS, M. P. P.

MM. PICARD, DROLET, NESBITT, SHIELDS sont les délégués nommés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil

MM. DROUIN et GOSSELIN sont les délégués nommés par le Conseil de Ville de Québec.

M. VANDRY, est le délégué nommé par la Chambre de Commerce de Québec.

M. J. A. LANGLOIS, M. P. P., est le représentant ouvrier nommé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

L'Ecole Technique de Québec, a pour but de préparer par des études théoriques et techniques les jeunes gens qui se destinent aux carrières industrielles, et de développer chez eux, par une instruction adéquate et capable de les former d'une manière pratique, une connaissance suffisante des professions manuelles et de l'industrie en général.

L'enseignement comprend des cours du jour et du soir. Sections distinctes en français et en anglais.

# LA CAISSE D'ECONOMIE

DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

Banque d'Epargnes

Bureau Principal et cinq Succursales à Québec.  
Deux Succursales à Lévis.

Les succursales de ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-BAPTISTE et LIMOULOU, à QUEBEC, et rue EDEN, à LEVIS, sont ouvertes tous les SAMEDIS et LUNDIS, le soir, de 7 hrs à 8.30 h-es.

Banques à domicile

La Caisse offre aussi aux familles de petites banques en métal dans lesquelles les enfants encaissent leurs petites économies.

Coffrets de sûreté

COFFRETS DE SURETÉ, au Bureau Principal et à la succursale de St-Roch

Cette Banque est la seule incorporée en vertu de "l'Acte des Banques d'Epargnes", faisant affaires dans la Cité de Québec et la ville de Lévis.

Sa charte donne toute la protection possible aux déposants, et n'ayant pas de billets en circulation, les déposants ont le premier droit sur toutes les valeurs que possède la Banque.

## Dr Ed. Morin & Cie

QUEBEC. Limitee

Négociants en gros et Importateurs  
de Remèdes Français, Anglais et Américains.

Drogues. Produits Chimiques, Parfumerie,  
... et autres Articles de Toilettes, Etc....  
Propriétaires de nombreux remèdes patentés  
très en vogue et recommandables.

Entre autres :

Vin Morin (Créso-Phates)	Toux. Bronchites. Consomption.
Broma . . . . .	Tonique et reconstituant du Sang et des Nerfs.
Tarol . . . . .	Toux, Rhumes et Grippe.
Teintures Electriques .	Teintures Electriques pour laine, coton, et soie.
Omazon . . . . .	Poudre nourrissante et engraissive pour Chevaux et Bestiaux, Etc.

- ☐ Nos produits sont de premier choix.
- ☐ Nous vendons à des prix raisonnables et donnons une grande attention aux commandes.
- ☐ Tout patronage de la part du commerce accordé à nos voyageurs ou par malle sera grandement apprécié.

DR ED. MORIN & CIE, LIMITEE  
113, COTE DE LA MONTAGNE, QUEBEC.

TELEPHONE 947.

# J. P. E. Gagnon

SUCESSEUR DE

## V. E. Paradis

Comptable,

Auditeur,

Liquidateur de Faillites,

et Administrateur de Successions

Compétence et diligence apportées dans le règlement  
de compromis entre débiteurs et créanciers.

BUREAU :

44, RUE DALHOUSIE

Batisse de la Compagnie du Richeheu

## QUEBEC

# La Revue du Commerce

Est imprimée aux Ateliers

===== de =====

## LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE

### COMMERCIALE

Machines les plus modernes,

Prix modérés,

Satisfaction garantie.

## 21, SAULT-AU-MATELOT

BOITE POSTALE 129

## QUEBEC